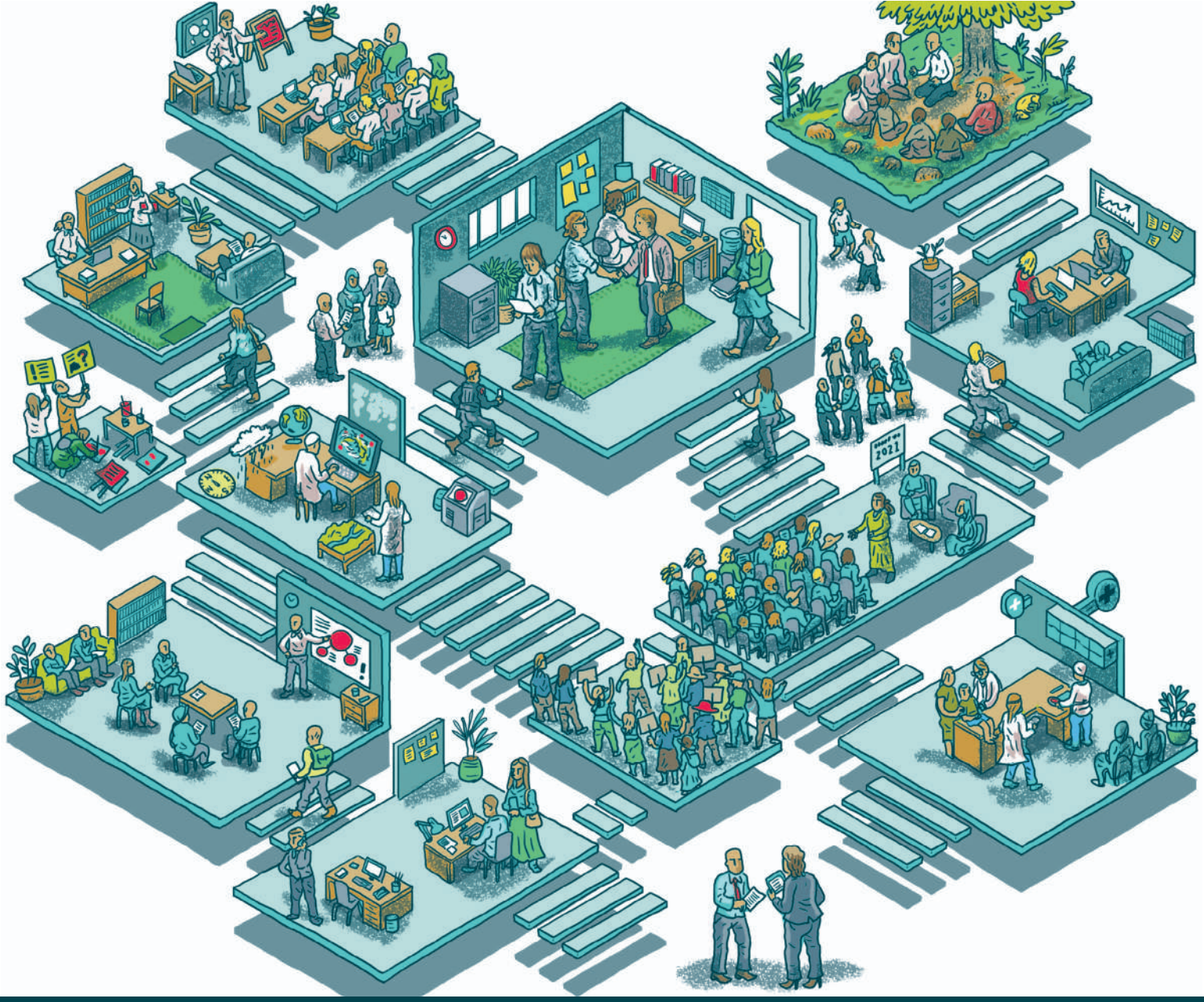


Renforcer l'environnement favorable à la société civile

DONNÉES ET PRIORITÉS D'ACTION

Une perspective de Forus pour la prochaine phase de mise en œuvre de la Recommandation du CAD de l'OCDE sur le renforcement du rôle de la société civile dans la coopération au développement et l'aide humanitaire

Septembre 2026

forus CONNECT SUPPORT INFLUENCE



Résumé

1. Contexte : un environnement de l'espace civique en mutation rapide

LA SOCIÉTÉ CIVILE évolue dans un environnement mondial de plus en plus contraignant et complexe. Partout dans le monde, les organisations sont confrontées à la fois à des lois restrictives, des charges administratives, des sources de financement en baisse et soumises à davantage de conditions, à la surveillance numérique **et au harcèlement**, ainsi qu'à une montée en puissance des discours publics remettant en cause la légitimité de la société civile. Parallèlement, le paysage de la coopération au développement connaît des changements significatifs. Les budgets de l'aide sont sous pression, les priorités géopolitiques évoluent, et le financement du développement est de plus en plus façonné par les enjeux de sécurité, l'engagement du secteur privé et la restructuration multilatérale. Ces dynamiques affectent directement l'espace dans lequel la société civile opère.

Dans ce contexte, la Recommandation du CAD de l'OCDE sur le renforcement du rôle de la société civile dans la coopération au développement et l'aide humanitaire (2021) est plus pertinente que jamais. L'examen quinquennal constitue une base importante pour la prochaine phase de mise en oeuvre : passer d'engagements généraux à des actions plus concrètes qui renforcent la capacité de la société civile à agir en toute sécurité, de manière indépendante et efficace.

Le présent rapport propose une perspective de Forus fondée sur l'expérience propre du réseau, recueillie à travers huit « Thinking Rooms » (espaces de réflexion) organisées avec des membres d'Afrique, d'Asie, du Pacifique, d'Amérique latine, de la région MENA et d'Europe ; une enquête multilingue auprès des membres ; et un atelier final. Il s'appuie également sur des données de suivi existantes, notamment celles issues du Système de l'UE pour un environnement favorable à la société civile (EU SEE) couvrant 86 pays, ainsi que sur des données plus larges relatives à la société civile rassemblées pour l'examen quinquennal du CAD de l'OCDE.

Il explore la manière dont la société civile a vécu la mise en œuvre des trois piliers de la Recommandation et place cela dans le contexte plus large de l'espace civique auquel elle est confrontée. Les données sont organisées selon les six dimensions interdépendantes d'un environnement favorable : les libertés fondamentales ; les cadres juridiques et réglementaires ; les ressources et les sources de financement ; un État ouvert et réactif ; le discours public et les récits ; et un environnement numérique sécurisé.

2. Principaux résultats de l'étude



LES RESTRICTIONS IMPOSÉES À LA SOCIÉTÉ CIVILE SONT CUMULATIVES, MULTIDIMENSIONNELLES ET INTERCONNECTÉES.

Les contraintes juridiques et administratives, les pressions sur les sources de financement, la répression numérique et les discours qui délégitiment se renforcent de plus en plus mutuellement, entraînant une réduction cumulative de l'espace civique, même là où les droits formels restent en vigueur.



LES RISQUES LIÉS À L'ENVIRONNEMENT FAVORABLE SONT SOUVENT INDIRECTS ET SOUS-ESTIMÉS.

Une part importante des restrictions découle de mesures relevant de la « zone grise », telles que les obligations d'enregistrement, les contrôles des financements étrangers , les règles de lutte contre le terrorisme et le blanchiment d'argent, les obligations fiscales et de déclaration, ainsi que les réglementations en matière de gouvernance numérique. Celles-ci sont souvent considérées comme des questions techniques malgré leur impact cumulatif sur l'espace civique.



LES CHOCS DE FINANCEMENT CONSTITUENT DÉSORMAIS UN RISQUE STRUCTUREL POUR L'ESPACE CIVIQUE.

Les récentes réductions brutales de financement, notamment le gel de l'aide américaine intervenu en 2025, ont eu de graves conséquences. 67 % des organisations de la société civile interrogées ont rapporté un impact direct, et 40 % ont perdu entre un quart et la moitié de leur budget.[1] Les organisations de défense des droits humains et de la démocratie ont été les plus touchées. Ces chocs transfèrent le risque aux acteurs locaux et affaiblissent les capacités institutionnelles.



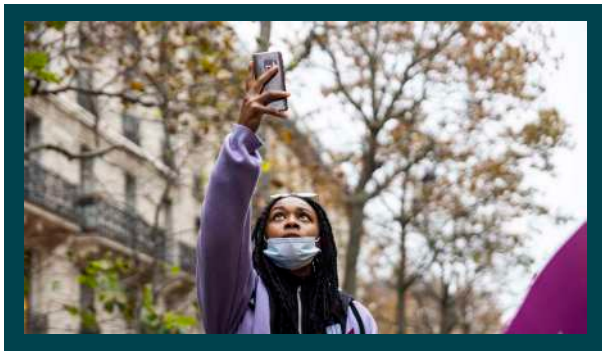
LES SYSTÈMES D'ALERTE PRÉCOCE FONT LA DIFFÉRENCE.

Les données recueillies grâce aux systèmes d'alerte précoce mis en place dans plusieurs pays ont déjà eu un impact concret en permettant aux organisations de la société civile de se préparer aux restrictions à venir et d'en atténuer les effets : en anticipant l'impact de la législation et en s'y préparant, en accédant à des informations permettant d'atténuer ou d'obtenir des ajustements des lois et des politiques avant leur mise en œuvre.

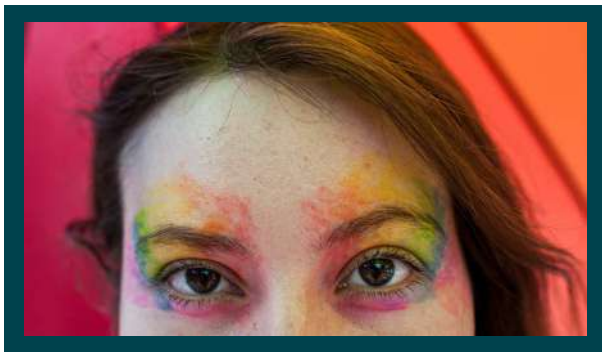
1 **Source** : https://eusee.hivos.org/document/the-impact-of-the-us-funding-freeze-on-civil-society/

"67 % des organisations de la société civile interrogées ont rapporté un impact direct, et 40 % ont perdu entre un quart et la moitié de leur budget."

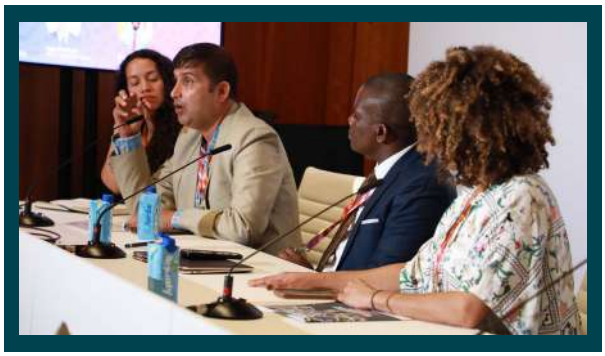
2. Principaux résultats de l'étude



L'ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE CONSTITUE UN TERRAIN CENTRAL DE L'ESPACE CIVIQUE.
La surveillance, les coupures d'Internet, les restrictions imposées aux plateformes et l'utilisation abusive des lois sur la cybersécurité et la sécurité en ligne sont de plus en plus utilisées pour restreindre l'espace civique, tandis que les réponses politiques restent fragmentées et lentes.



LES DISCOURS VISANT À DÉLÉGITIMER LA SOCIÉTÉ CIVILE CONSTITUENT UNE CONTRAINTE STRUCTURELLE CROISSANTE.
Les attaques publiques et les campagnes de désinformation sont fréquemment utilisées pour saper la légitimité de la société civile et préparer le terrain à des restrictions officielles.



LE PRINCIPAL ÉCART RÉSIDE ENTRE L'ENGAGEMENT EN FAVEUR DE LA RECOMMANDATION DU CAD DE L'OCDE ET SA MISE EN ŒUVRE.
Dans les trois piliers, la société civile reconnaît les engagements politiques mais met en évidence une mise en œuvre inégale et souvent insuffisante. Les systèmes de suivi, les mécanismes d'action précoce et la cohérence des politiques restent sous-développés.



LES RÉPERCUSSIONS VARIENT SELON LES ACTEURS.
Les organisations dirigées par des femmes, des jeunes, des autochtones, des personnes en situation de handicap, des personnes LGBTQIA+ et les organisations de base, ainsi que les défenseurs des droits humains, les acteurs environnementaux et les médias indépendants, sont confrontés à des risques disproportionnés et à un accès réduit au soutien.

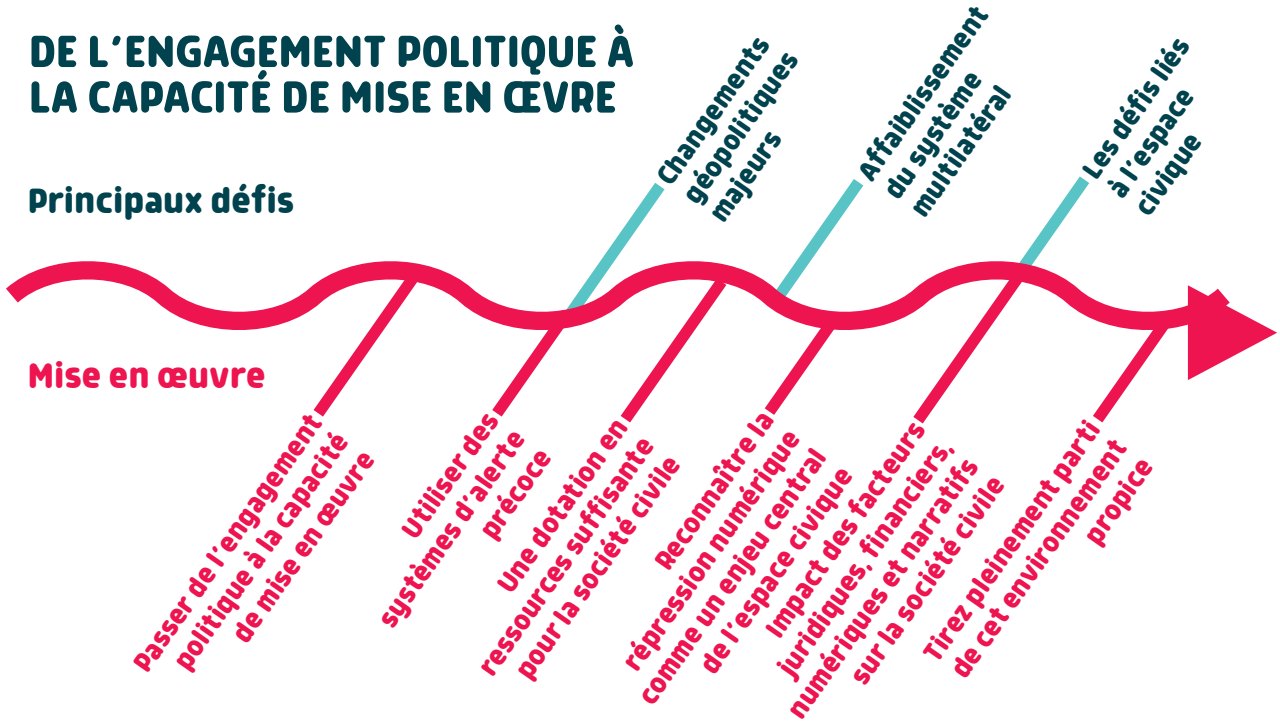
3. Implications des résultats pour la Recommandation du CAD

Pour que la recommandation du CAD puisse pleinement jouer son rôle de favoriser l'environnement de la société civile, elle doit **passer de l'engagement politique à une capacité de mise en œuvre effective.** Le principal défi n'est plus l'absence de cadres politiques, mais le manque de mécanismes opérationnels permettant de traduire les engagements en actions coordonnées. Cela implique **le recours à des systèmes d'alerte précoce associés à une action précoce coordonnée**, à des protocoles d'intervention et à un suivi systématique des risques pesant sur l'espace civique. Cela implique également **de doter la société civile de ressources suffisantes**, malgré les chocs financiers de la période récente. **La répression numérique doit être reconnue comme un enjeu central de l'espace civique,** car il a été démontré que la technologie agit comme un accélérateur des restrictions imposées à la société civile.

L'espace civique ne peut être évalué uniquement en fonction de l'existence de droits formels ou de l'analyse d'un thème isolé. Les membres du CAD doivent évaluer systématiquement l'impact combiné des facteurs juridiques, financiers, numériques et narratifs sur la capacité de la société civile à fonctionner. **L'approche** globale **de l'environnement favorable** offre un cadre efficace à cet effet.

Il est essentiel que les membres du CAD ne retirent pas leur soutien à la société civile à un moment marqué par d'importants bouleversements géopolitiques, un affaiblissement du système multilatéral et des questions qui remettent en cause l'espace civique. Les membres du CAD doivent continuer de s'engager sur cette question, sous peine de compromettre leurs engagements et leurs valeurs existant en faveur d'une société pluraliste.

"Les membres du CAD doivent évaluer systématiquement l'impact combiné des facteurs juridiques, financiers, numériques et narratifs sur la capacité de la société civile à fonctionner."



4. Domaines prioritaires d'action du CAD

Sur la base des données disponibles, sept domaines prioritaires se dégagent pour consolider la mise en œuvre de la Recommandation :

1. ADOPTER UNE APPROCHE AXÉE SUR L'ENVIRONNEMENT FAVORABLE POUR ÉVALUER L'IMPACT.



La mise en œuvre doit être évaluée en fonction de la capacité de la société civile à fonctionner en toute sécurité, de manière indépendante et avec efficacité, et non en fonction de l'existence ou non de politiques. Le cadre à six dimensions doit être intégré dans les systèmes de suivi et de prise de décision.

2. AGIR PLUS TÔT ET DE MANIÈRE COORDONNÉE.



Les membres du CAD devraient mettre en place des mécanismes allant de l'alerte précoce à l'action précoce, dotés de seuils de déclenchement clairs et de réponses coordonnées dans des délais définis, soutenus par des mandats des ambassades, des démarches conjointes, une diplomatie discrète, un soutien juridique et de protection d'urgence, ainsi que des subventions accélérées ou flexibles.

3. DOTER LA SOCIÉTÉ CIVILE DE SOURCES DE FINANCEMENT POUR SOUTENIR UNE ACTION INDÉPENDANTE ET COLLECTIVE.



Le financement fait partie intégrante de la protection de l'espace civique : il faut préserver les frais de fonctionnement, rendre le plaidoyer éligible à un financement et veiller à ne pas nuire lors des transitions**.** Les systèmes de financement doivent donner la priorité à un soutien de base prévisible, flexible et pluriannuel, réduire la charge administrative et garantir un accès équitable aux acteurs locaux tout en évitant le transfert des risques.

4. CONSIDÉRER L'ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE ET LA RÉPRESSION NUMÉRIQUE COMME UN ENJEU CENTRAL DE L'ESPACE CIVIQUE.



Les menaces numériques doivent être prises en compte dans tous les piliers, avec des réponses plus fermes face à la surveillance, aux coupures d'accès Internet, aux restrictions imposées par les plateformes et à l'utilisation abusive des lois sur le cyberespace.

5. SOUTENIR LES DÉBATS PUBLICS ET LES DISCOURS QUI PROTÈGENT LA SOCIÉTÉ CIVILE.



Les membres du CAD devraient soutenir les discours positifs sur la société civile et contrer la désinformation et les campagnes de dénigrement qui sapent l'espace civique.

6. MESURER LA PARTICIPATION EN FONCTION DE L'INFLUENCE, ET NON DE LA PRÉSENCE.



La participation doit être évaluée sur la base de l'influence et des boucles de rétroaction, et non de la simple présence. La contribution de la société civile doit clairement être prise en compte dans les décisions politiques et les sources de financement.

7. CONSOLIDER LA COHÉRENCE DES POLITIQUES À L'ÉCHELLE DE L'ENSEMBLE DU GOUVERNEMENT.



Les engagements en faveur de l'espace civique doivent être intégrés dans les politiques de développement, des affaires étrangères, du commerce, de la sécurité, des migrations et du numérique afin d'éviter tout effet contradictoire.

5. Conclusion

La Recommandation du CAD de l'OCDE sur le renforcement de la société civile est plus pertinente que jamais. Cependant, les données montrent clairement qu'il existe un écart entre les engagements politiques et leur mise en œuvre concrète.

L'examen quinquennal constitue une base importante pour la prochaine phase : veiller à ce que les membres du CAD ne se contentent pas d'afficher un engagement de principe en faveur d'un environnement favorable à la société civile, mais disposent des moyens nécessaires pour le concrétiser dans un environnement mondial de plus en plus complexe.

POUR RENFORCER CETTE RECOMMANDATION, IL FAUT S'ORIENTER VERS :

- **UNE PLUS GRANDE CAPACITÉ DE MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE**
- **DES RÉPONSES PLUS PRÉCOCES ET MIEUX COORDONNÉES FACE À LA DÉTÉRIORATION DE L'ESPACE CIVIQUE**
- **L'ADOPTION DES SIX DIMENSIONS DU CADRE DE L'ENVIRONNEMENT FAVORABLE POUR COMPRENDRE L'IMPACT ET IDENTIFIER LES RESTRICTIONS INDIRECTES ET SYSTÉMIQUES**
- **UNE PLUS GRANDE COHÉRENCE ENTRE LES SYSTÈMES DE DÉVELOPPEMENT, DIPLOMATIQUES ET FINANCIERS**







1. Introduction

CE RAPPORT DE FORUS présente **des données factuelles et des priorités d'action visant à renforcer l'environnement favorable à la société civile**. Il propose une perspective de la société civile en complément de l'examen quinquennal de la mise en oeuvre de la Recommandation du CAD de l'OCDE sur le renforcement du rôle de la société civile dans la coopération au développement et l'aide humanitaire. Il interroge l'évolution de l'environnement favorable, la manière dont la société civile perçoit la mise en œuvre de la Recommandation, et ce que cela implique pour les membres du CAD à l'avenir. Ce rapport s'adresse aux membres de Forus et aux autres parties prenantes de la société civile, **afin de soutenir leur engagement avec les membres du CAD de l'OCDE et les autres acteurs qui façonnent l'environnement opérationnel de la société civile**. Le rapport et son résumé exécutif ont également vocation à aider les décideurs et décideuses politiques à donner suite à l'examen quinquennal et à renforcer la prochaine phase de mise en oeuvre de la Recommandation.

Depuis 2021, l'environnement dans lequel opère la société civile s'est restreint dans la plupart des pays et des régions. Les restrictions ne se limitent pas à des atteintes directes à la liberté d'association, de réunion et d'expression ; elles se manifestent également par des pressions juridiques et administratives, une diminution des ressources, des discours hostiles, la répression numérique et des pratiques de bailleurs de fonds réticents à la prise de risques. Les droits formels peuvent rester en vigueur, tandis que la capacité effective à s'organiser, à s'exprimer, à mener un plaidoyer et à participer devient plus difficile. L'examen quinquennal de la Recommandation du CAD de l'OCDE a permis de dresser le bilan de la première phase de sa mise en oeuvre et fournit une base importante pour réfléchir à ce qui doit évoluer afin que la Recommandation demeure utile dans un contexte mondial qui se dégrade. Ce contexte transformé souligne à la fois l'importance de l'examen quinquennal et la nécessité d'y donner suite.

Ce contexte modifié rend l'examen de la Recommandation du CAD de l'OCDE d'autant plus opportun et crucial. En tant que réseau mondial de plateformes nationales d'ONG et de coalitions régionales, Forus apporte une perspective importante à ce débat, car il peut montrer comment les organisations de la société civile vivent et gèrent ces changements contextuels. Ses membres sont bien placés pour identifier comment les engagements internationaux sont perçus aux niveaux national et régional, et ce que les membres du CAD doivent faire différemment pour favoriser un environnement favorable à la société civile.

1. **La section 1** du rapport présente brièvement la Recommandation du CAD de l'OCDE sur le renforcement de la société civile, le cadre de l'environnement favorable utilisé dans l'analyse, et fournit une brève note méthodologique sur la recherche.
2. **La section 2** expose les **principaux changements de contexte** intervenus depuis 2021 qui doivent être pris en compte pour évaluer l'impact de la recommandation et se projeter dans l'avenir.
3. **La section 3** examine **les expériences vécues par la société civile** en ce qui concerne la mise en œuvre de la recommandation, puis place ces expériences dans le contexte plus large de l'environnement favorable.
4. **La section 4** formule **des recommandations à l'intention des membres du CAD pour l'avenir**.

Recommandation du CAD de l'OCDE sur le renforcement du rôle de la société civile dans la coopération au développement et l'aide humanitaire

La Recommandation du CAD de l'OCDE sur le renforcement du rôle de la société civile dans la coopération au développement et l'aide humanitaire est la **première norme internationale** reconnaissant la nécessité de protéger l'espace civique et de soutenir les acteurs locaux dans le cadre de la coopération internationale et de l'aide humanitaire. Son lancement en 2021 a marqué une étape importante dans la reconnaissance de **la nécessité pour les membres du CAD, ou « bailleurs de fonds », de protéger activement l'espace civique et les acteurs de la société civile** en tant qu'acteurs indépendants de la société, et non pas uniquement en tant que partenaires de mise en œuvre dans le cadre d'initiatives humanitaires et de développement. À ce titre, elle constitue une ressource importante pour la société civile, les membres du CAD et les autres acteurs du développement.

La Recommandation définit des engagements articulés autour de trois piliers interdépendants. Il s'agit :

1. **De respecter, protéger et promouvoir l'espace civique ;**
2. **De soutenir la société civile et de collaborer avec elle ; et**
3. **D'encourager l'efficacité, la transparence et la redevabilité des organisations de la société civile.**



Ensemble, ces piliers constituent une norme internationale utile sur la manière dont la coopération au développement et l'aide humanitaire devraient contribuer à protéger et à renforcer la société civile.

Le cadre de l'environnement favorable

La présente analyse s'appuie sur un cadre général d'environnement favorable comportant six dimensions interdépendantes : (1) les libertés fondamentales ; (2) les cadres juridiques et réglementaires ; (3) les ressources et les conditions de financement ; (4) un État ouvert et réactif ; (5) le discours public et les narratifs; et (6) un environnement numérique sécurisé. Ces dimensions sont considérées conjointement avec les trois piliers de la Recommandation du CAD de l'OCDE. Cette perspective élargie est essentielle car les restrictions apparaissent rarement dans un seul domaine et se renforcent mutuellement. Un discours public hostile peut préparer le terrain à une loi restrictive. Une réduction des sources de financement peut affaiblir la capacité d'une organisation à remettre en question le pouvoir. Un retard dans l'enregistrement peut bloquer l'accès tant aux sources de financement des bailleurs de fonds qu'aux espaces de participation. Une loi sur la cybercriminalité peut limiter à la fois la liberté d'expression, la liberté d'association et la participation.

*Pour plus de détails sur le cadre relatif à l'environnement favorable, voir **l'annexe 1**.*



6. Environnement numérique sécurisé
(Un accès numérique sécurisé, à l'abri de toute menace de censure, de surveillance ou de désinformation)

5. Discours public et narratifs
(Une culture publique encourageante et positive qui valorise l'engagement civique at reconnaît les contributions des organisations de la société civile)

4. Un État ouvert et réactif
(Une relation constructive et démocratique dans laquelle les pouvoirs publics font preuve de transparence, redent des comptes et associent activement la société civile)

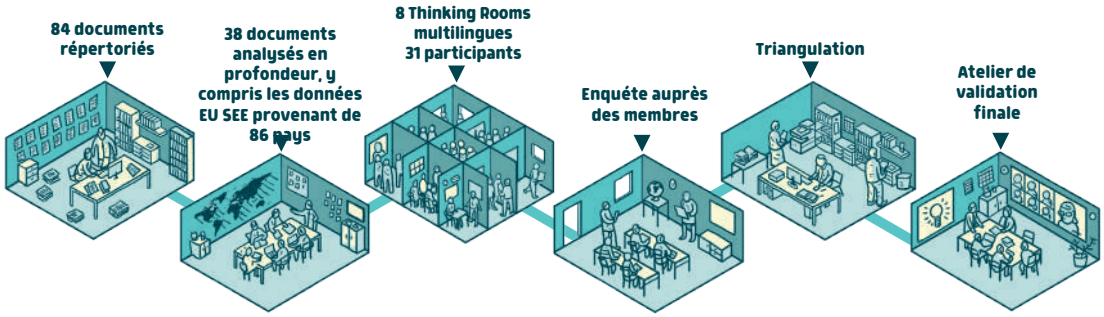
1. Libertés fondamentales
(Association, réunion pacifique, liberté d'expression)

2. Cadres juridiques et réglementaires
(Législation relative aux ONG, enregistrement, financements étrangers, fiscalité, lutte contre le blanchiment d'argent, regles de lutte contre terrorisme)

3. Ressources et conditions de financement
(Accessibles, prévisibles et durables, ainsi que la possibilité de s'en procurer sand formalités administratives)

Note méthodologique et sur les données factuelles

L'ANALYSE DOCUMENTAIRE:



Ce rapport repose sur un processus de recherche en plusieurs étapes, mené entre avril et juin 2026. Les travaux ont commencé par une analyse documentaire des éléments existants provenant de Forus, de l'EU SEE, du Groupe de référence de la société civile du CAD et d'autres sources issues de la société civile. Une bibliographie initiale de 84 documents a été constituée, puis un sous-ensemble de 38 documents a été sélectionné pour une analyse approfondie (voir la liste des sources publiées examinées à l'annexe 2). Parmi les principales sources figuraient les données de suivi de l'EU SEE provenant de 86 pays, des indices indépendants tels que le CIVICUS Monitor et V-Dem, ainsi que des contributions de la société civile et d'autres éléments réunis pour l'examen quinquennal du CAD de l'OCDE. Les éléments ont été analysés au regard des six dimensions de l'environnement favorable et à travers quatre prismes transversaux : diversité régionale, niveaux et formes de restrictions, intersectionnalité et rôle des acteurs de coordination. Les six dimensions de l'environnement favorable correspondent aux six principes utilisés par le système de suivi de l'EU SEE, ce qui a permis de mettre en correspondance les constats de manière cohérente entre les différentes sources. Les éléments relatifs à l'expérience de la société civile concernant la Recommandation du CAD ont été mis en correspondance avec les trois piliers de la Recommandation.

L'analyse documentaire a été complétée par une consultation ciblée du réseau Forus au moyen de « Thinking Rooms » : des discussions entre pairs, animées en petits groupes. Huit « Thinking Rooms » (espaces de réflexion) ont réuni 31 participant·es issu·es de plateformes nationales et de coalitions régionales d'Afrique, d'Asie, du Pacifique, d'Amérique latine, de la région MENA et d'Europe. Elles se sont tenues en anglais, en français et en espagnol, ont été structurées par région et ont inclus une session dédiée avec le Secrétariat de Forus. De nombreux participant·es étaient responsables de la collecte de données pour l'EU SEE dans leur pays, ce qui a permis de relier directement cette consultation au suivi de l'espace civique en temps quasi réel. Les discussions visaient à tester la résonance des tendances qui se dégagent de l'analyse documentaire, à approfondir leur interprétation et à définir puis affiner les demandes formulées aux membres du CAD en matière de politique. Une enquête multilingue auprès des membres a ensuite servi à tester un programme préliminaire de plaidoyer auprès du La base de données et les constats ont été triangulés entre l'analyse documentaire, les discussions des « Thinking Rooms » (espaces de réflexion) et les réponses à l'enquête. Les constats et le programme de plaidoyer proposé ont été discutés avec des participant·es du réseau Forus lors d'un atelier final, et les retours issus de cette discussion ont nourri le présent rapport.

Certaines limites tiennent à la cible et au calendrier très serré de la consultation. Compte tenu du caractère politiquement sensible de l'analyse, le rapport évite toute identification inutile de personnes ou de contextes à haut risque, en utilisant les exemples avec prudence. Ce rapport met délibérément en avant la manière dont la mise en œuvre est vécue par la société civile et considère le suivi et les rapports menés par les OSC comme des preuves opérationnelles de la mise en œuvre, et non pas seulement comme un contexte. Cela complète les rapports des bailleurs de fonds en mettant au premier plan la manière dont la société civile vit la mise en oeuvre et les changements observés dans la pratique sur le terrain.



2. Évolution du contexte mondial

La Recommandation du CAD de l'OCDE a été adoptée en 2021, et son examen quinquennal a été mené dans un contexte nettement plus défavorable à la société civile. L'environnement favorable est façonné par la convergence d'un recul de la démocratie, d'une contraction de l'aide et d'un mépris des normes humanitaires et des droits humains. Les conflits violents, le stress climatique et l'aggravation des inégalités économiques, associés aux bouleversements technologiques et à la perte de confiance du public, ont un impact considérable sur l'environnement favorable à la société civile.

Cette évolution du contexte rend la Recommandation encore plus pertinente. Elle implique également que sa mise en œuvre doive devenir plus politique, plus réactive face aux risques et plus concrète. Il ne suffit pas de se demander si les membres du CAD disposent de politiques, d'outils ou de mécanismes de consultation ; la question essentielle est de savoir si leurs actions aident la société civile à fonctionner de manière indépendante, en toute sécurité, de façon durable et avec une influence certaine dans un contexte plus difficile.

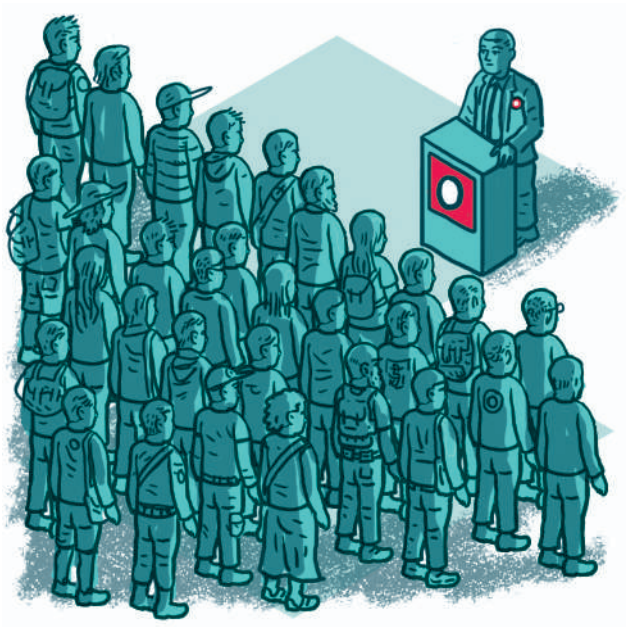
"Les conflits violents, le stress climatique et l'aggravation des inégalités économiques, associés aux bouleversements technologiques et à la perte de confiance du public, ont un impact considérable sur l'environnement favorable à la société civile."



Régression démocratique et restriction des droits effectifs

Dans de nombreux contextes, la société civile évolue dans un environnement marqué par une montée de l'autoritarisme et un recul de la démocratie. Ce phénomène est visible aussi bien dans des contextes ouvertement autoritaires que dans des pays qui continuent d'organiser des élections et de maintenir des institutions démocratiques formelles. Dans ces contextes, l'espace civique peut se rétrécir sans rupture formelle : les gouvernements peuvent étendre le pouvoir exécutif, affaiblir les organes de contrôle, restreindre les manifestations, renforcer la surveillance ou adopter des lois qui compliquent dans la pratique l'activité de la société civile. La société civile peut toujours disposer de droits constitutionnels d'association, de réunion et d'expression, mais l'exercice de ces droits devient de plus en plus difficile ou risqué.

D'après les données examinées, les restrictions s'intensifient souvent pendant les élections, à l'occasion de manifestations et de mobilisations contre la corruption, lors de crises de gouvernance, ou là où existent des conflits latents liés à la terre et à d'autres ressources. Les restrictions s'intensifient également souvent autour de certains thèmes, tels que les droits, le genre, les migrations ou le climat. Les membres du CAD doivent donc aller au-delà de l'existence des droits sur le papier ; ils doivent évaluer si la société civile peut exercer ces droits en toute sécurité et de manière efficace.

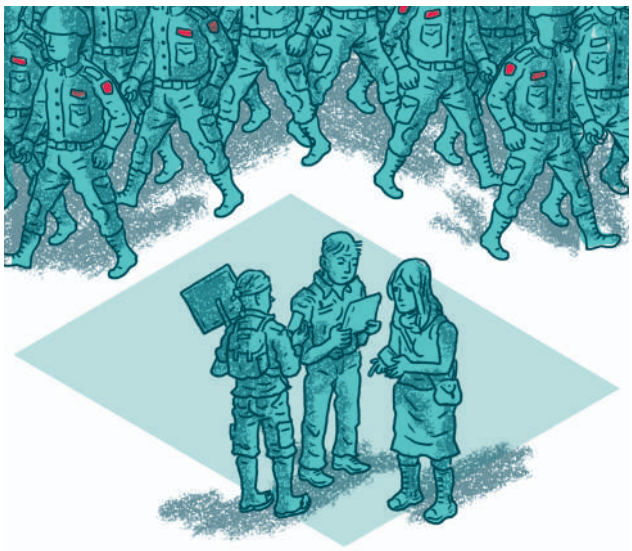


Populisme, polarisation et attaques contre la légitimité de la société civile

La montée en puissance des politiques populistes et anti-pluralistes modifie également les conditions dans lesquelles la société civile opère, les acteurs politiques recourant de plus en plus à des discours opposant « nous » à « eux » pour mobiliser des soutiens. Les organisations de la société civile, les médias indépendants, les défenseurs des droits humains et de l'environnement, les mouvements féministes et les organisations travaillant avec les migrants ou les groupes marginalisés sont souvent présentés comme étrangers, élitistes, partisans, antinationaux ou déconnectés des citoyens ordinaires.

Ces discours ne constituent pas seulement un problème de communication ; ils peuvent amener le public à accepter les restrictions qui s'ensuivent. Une fois que la société civile est présentée comme suspecte ou illégitime, il devient plus facile de justifier des lois restrictives, des contrôles des sources de financement, le harcèlement administratif et l'exclusion des espaces de décision politique.

La société civile, quant à elle, doit également s'adapter à ce contexte ; elle ne peut pas partir du principe que sa légitimité va de soi. Les organisations ont souligné qu'elles devaient mieux expliquer leur **rôle**, communiquer plus clairement et dans un langage accessible, montrer leurs contributions aux communautés et établir la confiance au-delà des milieux politiques et des bailleurs de fonds.



Sécurisation, militarisation et réduction de l'espace civique

Les préoccupations sécuritaires façonnent les politiques publiques dans de nombreuses régions. La guerre, les conflits et le terrorisme, associés à la concurrence géopolitique pour les ressources essentielles et à l'augmentation des dépenses de défense, modifient les priorités nationales et internationales. Parallèlement, les discours sécuritaires sont de plus en plus utilisés pour justifier les contrôles exercés sur les manifestations, le débat public, l'expression numérique, les sources de financement **étrangères** et les activités de la société civile. Les arguments sécuritaires servent à restreindre l'espace dédié au travail en faveur des droits, à la redevabilité, à la consolidation de la paix, à l'accès humanitaire et à la participation démocratique.

Cela a une double incidence sur la Recommandation du CAD de l'OCDE. Premièrement, le développement et, en particulier, le travail en faveur de l'espace civique sont relégués au second plan à mesure que les dépenses de défense et de sécurité augmentent. Deuxièmement, la société civile semble être considérée moins comme un acteur indépendant que comme un risque à gérer. Les membres du CAD devront veiller à ce que les priorités en matière de sécurité ne compromettent pas leurs engagements à protéger et à soutenir la société civile.



Rupture du consensus en matière d'aide et de développement

Le paysage de l'aide et du développement a radicalement changé, les coupes importantes dans l'aide, les retraits de donateurs et les réorientations des priorités ayant provoqué de graves chocs au sein des écosystèmes de la société civile. Les données examinées indiquent que 26 des 34 membres du CAD ont réduit leurs contributions à l'APD en 2025[2] . Cela intervient alors que la coopération au développement s'inscrit de plus en plus dans le cadre des intérêts stratégiques des donateurs, notamment la mobilisation de capitaux privés, le contrôle des migrations, les priorités en matière de sécurité et la concurrence géopolitique.

Ces évolutions affectent directement l'environnement favorable à la société civile : les sources de financement et leur qualité déterminent qui survit, qui peut s'exprimer, qui peut prendre des risques et quelles composantes de la société civile restent visibles. Lorsque les financements flexibles et prévisibles diminuent, les organisations de la société civile sont contraintes de se mettre en mode survie. Elles peuvent perdre du personnel, réduire leurs activités de plaidoyer et se retirer des coalitions. Dans de nombreux cas, les organisations de la société civile éviteront alors les questions importantes mais politiquement sensibles, ou seront contraintes de s'adapter à des thèmes jugés sûrs par les bailleurs de fonds.

Le contexte actuel comporte également des risques pour la localisation. S'il offre l'opportunité de renforcer le développement piloté localement et de transférer le pouvoir aux acteurs locaux, la localisation peut être affaiblie ou détournée si elle se résume à un simple changement dans la chaîne de mise en œuvre. Un développement piloté localement nécessite une action civique indépendante. Cela signifie que la société civile locale doit être en mesure de définir son ordre du jour, d'accéder à des sources de financement de qualité, de s'organiser de manière indépendante, de s'exprimer en toute sécurité et de demander des comptes aux détenteurs du pouvoir.

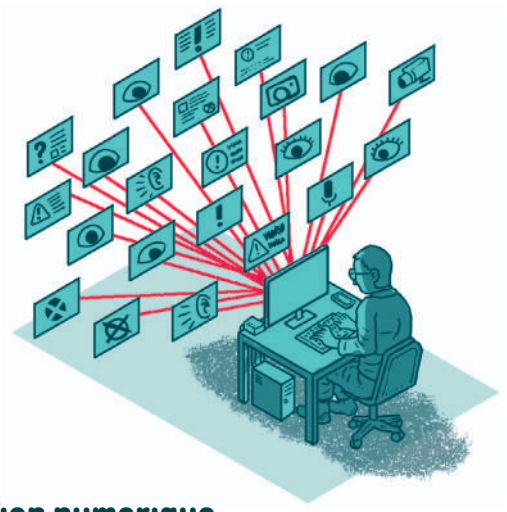
2 **Source** : https://one.oecd.org/document/DCD(2026)8/en/pdf



Crise des normes et de l'architecture internationales en matière d'aide humanitaire et de droits humains.

Les normes et institutions internationales en matière d'aide humanitaire et de droits humains sont soumises à des pressions croissantes, ce qui affaiblit encore davantage la confiance dans les systèmes multilatéraux et contribue à un ordre international plus sélectif et instable. Au cours des deux dernières années, les violations du droit international, les attaques contre l'action humanitaire, les restrictions à la solidarité et les deux poids deux mesures dans les réponses internationales ont renforcé l'impression que la protection, la redevabilité et la participation civique sont appliquées de manière incohérente, et ont favorisé la prédominance d'une approche des relations internationales fondée sur la « loi du plus fort », avec une escalade manifeste en 2026.

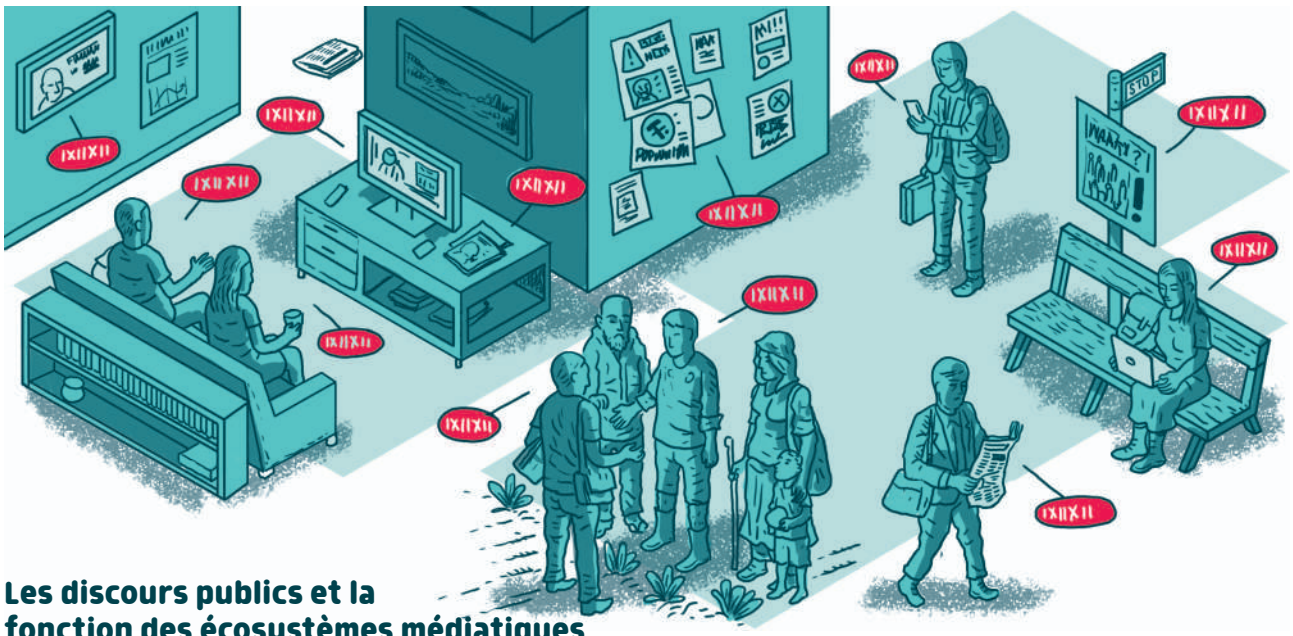
"Les violations du droit international, les attaques contre l'action humanitaire, les restrictions à la solidarité et les deux poids deux mesures dans les réponses internationales ont renforcé l'impression que la protection, la redevabilité et la participation civique sont appliquées de manière incohérente."



Répression numérique et transformation de l'espace civique

L'environnement numérique est devenu central dans la vie civique, la société civile étant désormais dépendante des outils numériques pour s'organiser, se mobiliser, communiquer, recueillir des preuves ou financer des activités, et participer au débat public. Dans le même temps, la répression numérique s'étend par le biais de la surveillance, des coupures d'Internet et des restrictions imposées aux plateformes. Les systèmes de contrôle biométrique ainsi que le suivi et la surveillance assistés par l'IA limitent la marge de manœuvre des acteurs de la société civile. Les organisations et les particuliers sont confrontés au harcèlement en ligne, au « doxxing », à la désinformation ou à des campagnes de dénigrement, souvent sans disposer de voies de recours adéquates auprès des régulateurs ou des entreprises technologiques.

La répression numérique ne se limite pas à la liberté d'expression en ligne : elle restreint la liberté d'association, de réunion, de participation, de protection et d'accès aux ressources. Une coupure d'Internet pendant une élection ou une manifestation peut empêcher l'organisation et le suivi ; une loi sur la cybercriminalité peut criminaliser la critique ; les campagnes de dénigrement en ligne peuvent déboucher sur des menaces dans la vie réelle ; et l'amplification algorithmique peut propager des discours hostiles plus rapidement que la société civile ne peut y répondre. Pour les membres du CAD, la gouvernance numérique ne peut être considérée uniquement comme une question technique ou de cybersécurité ; elle constitue désormais un enjeu central pour la création d'un environnement favorable.

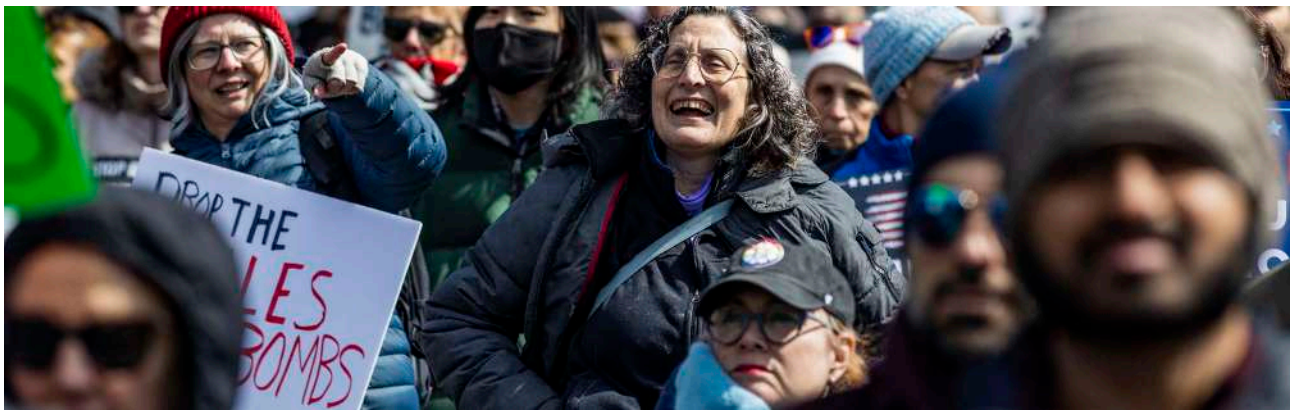


Les discours publics et la fonction des écosystèmes médiatiques

La désinformation, les discours mensongers, les fausses informations, les campagnes de dénigrement coordonnées, les abus en ligne et la surcharge d'informations contribuent à la méfiance et restreignent l'environnement favorable à la société civile. Les discours publics ne constituent pas seulement un contexte de fond ; ils créent souvent les conditions politiques dans lesquelles des lois restrictives, des contrôles administratifs et des restrictions de financement deviennent acceptables pour une partie du public. La nature changeante de la communication, ainsi que le rôle et la responsabilité des « nouveaux » et des « anciens » médias, sont également essentiels. Le rôle de distorsion que jouent les algorithmes des réseaux sociaux dans l'amplification de l'indignation est bien connu, mais le développement des entreprises technologiques continue de privilégier la maximisation des profits au détriment de la responsabilité et de la redevabilité.

Ce que cela signifie pour la prochaine phase de la Recommandation

La principale implication est claire : la Recommandation reste tout à fait pertinente, plus encore qu'auparavant, mais sa mise en œuvre doit mieux répondre aux risques actuels. La société civile est confrontée à des restrictions indirectes, cumulatives et qui se renforcent mutuellement : pressions juridiques, précarité des sources de financement, discours hostiles, faible participation et répression numérique agissant souvent de concert. Les membres du CAD doivent donc **adopter une approche globale axée sur l'environnement favorable** afin de mieux comprendre l'impact de leurs interventions et les conditions dans lesquelles la société civile agit.








3. Ce que vit la société civile : mise en œuvre de la Recommandation du CAD et environnement favorable au sens large

CETTE SECTION examine l'expérience de la société civile. La section 3.1 résume *la manière dont la société civile a vécu la mise en oeuvre de la Recommandation à travers ses trois piliers*. La section 3.2 place cette expérience dans le contexte *plus large de l'environnement favorable*, en s'appuyant sur l'approche en six dimensions appliquée dans le présent rapport. La section 3.3 met en évidence les *principales implications* pour la prochaine phase de mise en œuvre par les membres du CAD de l'OCDE.

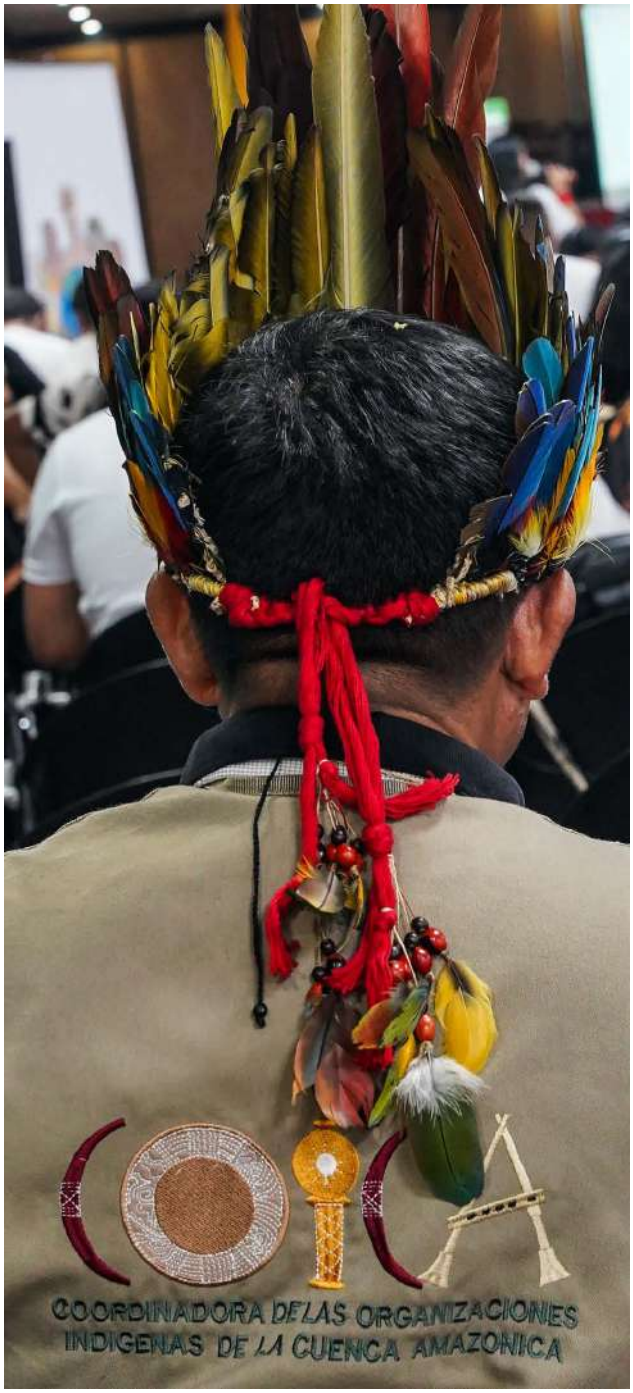
Les témoignages de la société civile aboutissent à des résultats clairs: **la Recommandation du CAD de l'OCDE est aujourd'hui encore plus pertinente qu'au moment de son adoption en 2021.** En tant que première norme internationale reconnaissant la nécessité de protéger l'espace civique et de soutenir les acteurs locaux dans le domaine de la coopération internationale et de l'aide humanitaire, elle continue d'offrir à la société civile, aux membres du CAD et aux autres acteurs un cadre commun. Elle reconnaît également que la société civile a besoin de bien plus que d'un simple financement ou d'une simple consultation : elle a besoin d'un environnement favorable dans lequel elle puisse s'organiser, défendre les droits et demander des comptes aux détenteurs du pouvoir. Cependant, les **restrictions croissantes pesant sur l'environnement favorable à la société civile** démontrent que le **potentiel de la Recommandation reste largement inexploité**. Bien que les membres du CAD aient soutenu des outils, des dialogues et des initiatives importants, il semblerait que leurs politiques et pratiques collectives **n'**aient **pas réussi à suivre le rythme, l'ampleur et la nature interconnectée des restrictions** affectant la société civile.

3.1 Comment la société civile a-t-elle perçu la recommandation ?

La société civile reconnaît que les membres du CAD ont pris des mesures positives dans le cadre des orientations de la Recommandation. La question est toutefois de savoir si ces mesures ont modifié les conditions dans lesquelles la société civile opère. Les données examinées suggèrent que **les progrès sont plus visibles au niveau des politiques, des outils et des mécanismes de consultation qu'en matière de protection concrète, de sources de financement de qualité, d'influence significative et de partage des risques**. Néanmoins, la mise en oeuvre **n'a pas suivi le rythme et l'ampleur** des restrictions affectant la société civile.

Les données issues de la société civile démontrent comment les trois piliers sont liés à des restrictions qui transcendent les frontières de chaque pilier. Par exemple, une loi restrictive sur les ONG peut porter atteinte simultanément à l'espace civique, à l'accès aux sources de financement, à la participation et à la redevabilité. Une réduction des sources de financement peut affaiblir le plaidoyer, réduire le travail en coalition et rendre les organisations moins à même d'investir dans la transparence ou la redevabilité vis-à-vis de la communauté. Cela signifie que **la mise en œuvre ne peut être évaluée pilier par pilier de façon isolée;** elle nécessite **une perspective** plus large, **axée sur l'environnement favorable, pour montrer son impact global sur la société civile.**

"Les progrès sont plus visibles au niveau des politiques, des outils et des mécanismes de consultation qu'en matière de protection concrète, de sources de financement de qualité, d'influence significative et de partage des risques."



Pilier 1 : Respecter, protéger et promouvoir l'espace civique



Le pilier 1 est axé sur la responsabilité des acteurs de la coopération au développement et de l'aide humanitaire de respecter, protéger et promouvoir l'espace civique **dans leur rôle de fournisseurs de coopération au développement et d'aide humanitaire**. La société civile reconnaît plusieurs avancées positives concernant la mise en œuvre du pilier 1. De nombreux acteurs font désormais référence de manière plus explicite à l'espace civique et au travail de la société civile dans leurs politiques de développement, de démocratie et de droits humains : les lignes directrices canadiennes « Voices at Risk », le plan d'action de l'Union européenne (UE) pour les droits humains et la démocratie ou sa nouvelle stratégie de l'UE en faveur de la société civile en sont autant d'exemples. Certains acteurs ont apporté leur soutien aux défenseurs des droits humains, aux médias indépendants, aux organisations de défense des droits des femmes, aux initiatives en matière de sécurité numérique et aux acteurs travaillant sous pression. La société civile apprécie également le soutien apporté aux systèmes de suivi et d'alerte précoce, tels que l'initiative du Système de l'UE pour un environnement favorable à la société civile (EU SEE) , qui génèrent des données factuelles au niveau national et offrent à la société civile une protection ainsi que des éléments alimentant le plaidoyer et le dialogue politique. Les espaces de dialogue et de participation autour des initiatives politiques et de planifications menées par l'UE, tels que le Forum politique sur le développement ou l'Initiative « Team Europe » pour la démocratie, sont appréciés comme des occasions d'exercer une influence. De même, le soutien apporté à la société civile pour qu'elle s'engage avec les Examens périodiques universels (EPU) des Nations unies (ONU) ou avec l'Initiative OSC (Organisations de la société civile) de l'Agence française de développement (AFD) est considéré comme positif. Les boîtes à outils de l'OCDE et les processus d'apprentissage entre pairs qui y sont associés sont également utiles ; ils ont contribué à améliorer la définition de l'espace civique, les sources de financement, les changements de pouvoir et la coordination des bailleurs de fonds. Ils offrent aux bailleurs de fonds et à la société civile une base plus solide pour discuter de la manière dont les engagements doivent être mis en œuvre.

INCARNER LES VALEURS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Canada
- **Directives sur les voix à risque (Voices at Risk)**

Union européenne
- **Les droits humains et la démocratie**
- **Stratégie de l'UE pour la société civile**
- **Initiative EU SEE**
- **Forum politique sur le développement**
- **Initiative Team Europe Democracy**

Nations Unies
- **Participation aux Examens périodiques universels (EPU)**

Agence française de développement
- **Initiative OSC (Organisations de la société civile)**



La principale lacune de mise en œuvre au titre du pilier 1 réside dans le fait que **l'action des bailleurs de fonds est encore perçue comme trop réactive, fragmentée et politiquement prudente.** Le suivi ne débouche pas toujours sur des mesures concrètes. Les alertes précoces concernant les lois restrictives, la répression des manifestations, les coupures d'Internet ou les attaques contre les militants ne déclenchent pas systématiquement des réponses rapides et coordonnées sur les plans diplomatique, financier ou en matière de protection.

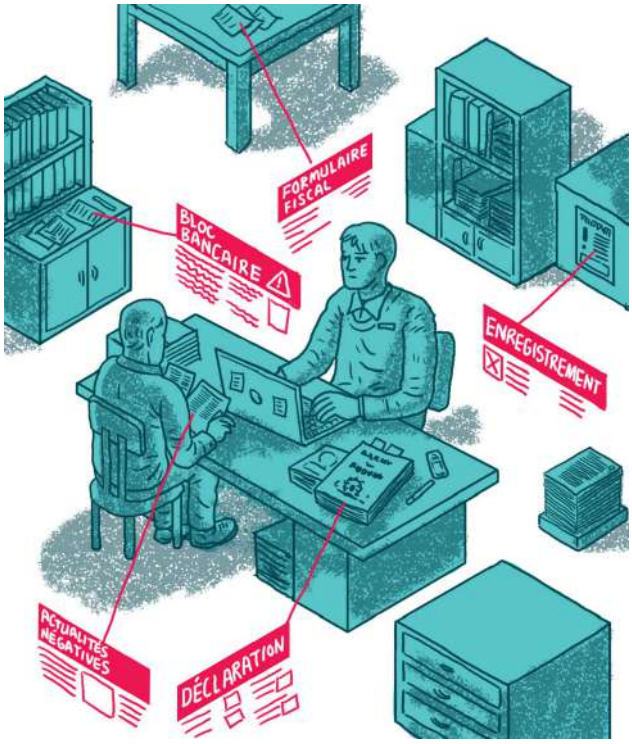


L'attention portée à la répression numérique constitue une lacune particulièrement importante. Le contexte actuel montre que les technologies numériques ne sont pas seulement des outils de participation et d'accès, mais aussi des outils de contrôle. Les données examinées suggèrent que la surveillance, les restrictions imposées aux plateformes, les lois sur la cybercriminalité, les coupures d'Internet, les systèmes biométriques et le harcèlement en ligne jouent désormais un rôle central dans la manière dont la société civile est restreinte. Pourtant, les réponses des bailleurs de fonds restent limitées et ponctuelles. Le cadre défini dans le pilier 1 se limite au potentiel de participation et d'engagement grâce à l'utilisation des technologies numériques, ainsi qu'aux inégalités d'accès à ces technologies. **Ces deux approches font abstraction du contexte actuel, dans lequel la sphère numérique agit comme un accélérateur de la répression**

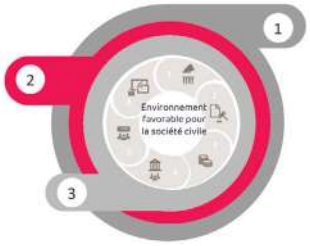
Il en ressort un enseignement important pour le pilier 1 : la protection de l'espace civique ne peut se limiter aux libertés formelles ou à la répression visible ; elle doit inclure les pressions juridiques, administratives, financières, numériques et narratives qui rendent l'exercice de ces libertés plus difficile.



La société civile rapporte également que **certaines des restrictions les plus importantes ne sont pas toujours identifiées suffisamment tôt**. Il s'agit notamment des retards administratifs, des restrictions bancaires, de la pression fiscale, des règles de déclaration contraignantes, de la surveillance numérique, des lois sur la cybercriminalité, de l'intimidation en ligne et des discours publics qui présentent la société civile comme suspecte ou contrôlée par des puissances étrangères. Ces mesures sont souvent moins visibles que les interdictions ou les arrestations, mais elles peuvent être tout aussi efficaces pour restreindre les conditions d'action de la société civile.



Pilier 2 : Soutenir et collaborer avec la société civile



Le pilier 2 traite directement de la façon dont les membres du CAD financent la société civile, collaborent avec elle et entretiennent des relations avec elle. La société civile reconnaît qu'il y a eu des évolutions positives, notamment de la part d'acteurs qui ont maintenu ou élargi les espaces d'engagement et de consultation de la société civile, où les organisations de la société civile peuvent s'engager dans un dialogue politique, contribuer aux processus relatifs aux droits humains ou participer aux discussions sur le développement et la coopération. On peut citer, à titre d'exemples, les forums au niveau de l'UE et les dialogues au sein des plateformes nationales ; les architectures de soutien de l'UE et de la France, notamment l'Instrument «IVCDCI (l'Instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale) – Europe dans le monde» et les instruments de l'AFD tels que le CNDSI (Conseil national pour le développement et la solidarité internationale).

Certains bailleurs de fonds ont testé des modes de financement flexibles, un soutien programmatique, des procédures simplifiées ou ont encouragé le leadership local, à l'instar de l'investissement du Canada dans un Fonds pour l'égalité, du Partenariat pluriannuel avec la société civile mis en place par l'Irlande, du financement programmatique flexible accordé par la Suisse et la Finlande, ou encore du soutien apporté par l'Italie aux réseaux de la diaspora. Le soutien aux organisations de la société civile dans des contextes de restrictions tels que le Népal, l'Ouganda et le Zimbabwe est particulièrement apprécié, tout comme l'engagement avec des plateformes et des coalitions régionales, que la société civile considère comme essentiels pour la coordination et pour relier les données locales aux actions de plaidoyer aux niveaux national, régional et mondial. De même, des initiatives telles que le Réseau F3E, financé par l'AFD et engagé à promouvoir l'apprentissage mené par les organisations de la société civile, sont grandement appréciées. Ces exemples sont importants car ils montrent que de meilleures pratiques existent.

INCARNER LES VALEURS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Canada
- Equality Fund

Union européenne
- Forums au niveau de l'UE et dialogues avec les plateformes nationales
- Mécanismes de soutien de l'UE et de la France
- NDICI - Instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale
- Global Europe et instruments de l'AFD
- CNDSI - Conseil national pour le développement et la solidarité internationale



Suisse et Finlande
- Financement programmatique flexible

France
- Réseau F3E

Irlande
- Partenariat pluriannuel avec la société civile

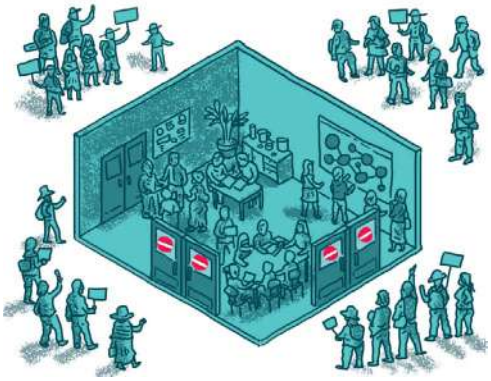
Italie
- Soutien aux réseaux de la diaspora

Népal, Ouganda et Zimbabwe
- Soutien aux OSC dans des contextes restrictifs

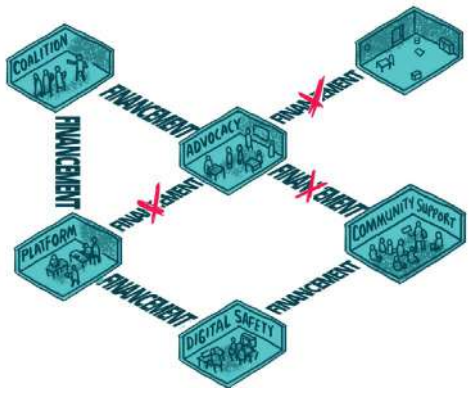
Cependant, la **portée, l'accessibilité et la redevabilité des espaces de participation et de dialogue présentent des disparités**. Premièrement, la participation reste souvent formelle et ne se traduit pas par une prise de décision partagée : la société civile peut être invitée à des réunions, des consultations ou des espaces de réflexion politique, mais sans savoir comment sa contribution sera utilisée ni si elle influencera les décisions. Les retours sont souvent faibles, voire inexistants, et certains espaces ne s'ouvrent que bien trop tard dans le processus décisionnel. D'autres ne sont accessibles principalement qu'aux grandes organisations, à celles basées dans les capitales ou aux organisations internationales, excluant ainsi une large représentation des organisations nationales et locales.



Deuxièmement, il existe une crainte profonde que les termes « participation » ou « consultation » ne soient utilisés par certains pour instrumentaliser l'engagement des OSC. Dans certains contextes, les organisations alignées sur l'État ou les ONG organisées par le gouvernement (GONGO) se voient accorder l'accès, tandis que les acteurs indépendants, critiques ou axés sur les droits humains sont exclus. Cela crée un risque que les espaces de consultation servent à légitimer des décisions plutôt qu'à permettre une influence réelle. Les données montrent que dans les contextes où les régimes sont plus restrictifs, comme au Zimbabwe, au Paraguay, au Pérou, au Népal et en Tanzanie, des obstacles politiques supplémentaires peuvent limiter encore davantage l'engagement. Elles soulignent également que même lorsque des consultations existent, elles peuvent rester superficielles, comme le montrent les exemples du Chili, de la Zambie, de la Malaisie et de la Papouasie-Nouvelle-Guinée.



Troisièmement, le **contexte de financement s'est fortement détérioré, ce qui affecte de manière critique la capacité de la société civile à s'organiser, à plaidoyer , à protéger les communautés, à se coordonner avec d'autres acteurs et à participer de manière significative**. Les données issues de la société civile soulignent à maintes reprises les limites d'un financement à court terme, axé sur des projets, qui est de plus en plus orienté vers le soutien d'activités, mais dans une moindre mesure pour soutenir des organisations ou des coalitions, des programmes de plaidoyer ou de redevabilité à long terme, la sécurité numérique ou la défense juridique. Cela peut également pousser les organisations à privilégier des thèmes « sûrs » pour les bailleurs de fonds, plutôt que de répondre aux droits les plus urgents ou les plus menacés. Ce point est particulièrement important pour **la localisation,** qui risque d'être réduite à de simples changements concernant l'identité du titulaire du contrat, au lieu de donner à la société civile locale la possibilité de définir ses propres priorités.



"La localisation risque d'être réduite à de simples changements concernant l'identité du titulaire du contrat, au lieu de donner à la société civile locale la possibilité de définir ses propres priorités."

Pilier 3 : Encourager l'efficacité, la transparence et la redevabilité des OSC



Le pilier 3 se concentre sur la manière dont les bailleurs de fonds soutiennent l'efficacité, la transparence et la redevabilité des organisations de la société civile, notamment par le biais d'un appui à l'autorégulation des organisations de la société civile, au renforcement mutuel des capacités, au leadership et à la collaboration entre les organisations de la société civile, ainsi qu'au respect des normes. Ce pilier revêt une importance particulière, car tous ces éléments sont essentiels à la légitimité et à l'impact de la société civile. La société civile reconnaît certaines avancées positives en matière de soutien au **renforcement organisationnel, d'apprentissage entre pairs** et de progrès vers **un partenariat plus équitable et un discours sur la redevabilité parmi les membres du CAD,** avec des exemples cités concernant l'Irlande et la Finlande ; les mécanismes français de renforcement organisationnel et d'apprentissage entre pairs sont fréquemment mis en avant comme des pratiques utiles (FRIO – Fonds pour le renforcement institutionnel et organisationnel). Parmi les autres domaines prometteurs figurent les contributions du Canada, de l'Irlande, de la Finlande et de la Suisse en matière de **protection des personnes et de prévention de l'exploitation et des abus sexuels**. Certains ont également soutenu des initiatives de transparence et de redevabilité menées par des OSC, par exemple au Chili et au Lesotho. Des modèles de redistribution des subventions et d'accompagnement ont également aidé les petites organisations à accéder à un soutien au Kenya, à Madagascar et au Népal. Tous ces efforts ont aidé les organisations à renforcer leur gouvernance, à améliorer l'apprentissage, à approfondir la redevabilité vis-à-vis des communautés et à gérer les risques.

INCARNER LES VALEURS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Irlande et Finlande
- Soutien au renforcement organisationnel
- Apprentissage entre pairs
- Promotion de partenariats plus équitables et d'une approche fondée sur la responsabilité mutuelle

France
- Renforcement organisationnel
- Mécanismes d'apprentissage entre pairs

Canada, Irlande, Finlande et Suisse
- Protection et prévention de l'exploitation et des abus sexuels

Chili et Lesotho
- Initiatives de transparence et de redevabilité portées par les OSC

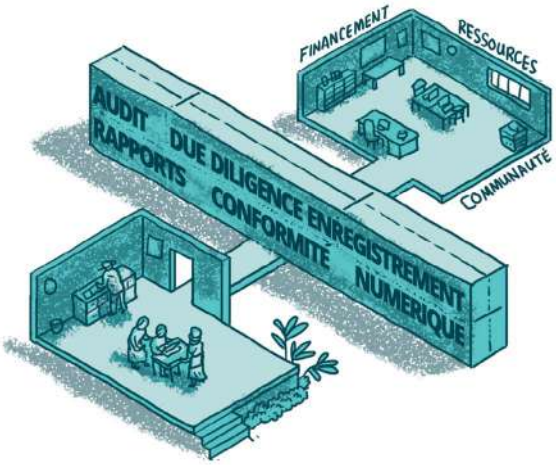
Kenya, Madagascar et Népal
- Modèles de rétrocession de financements et d'accompagnement

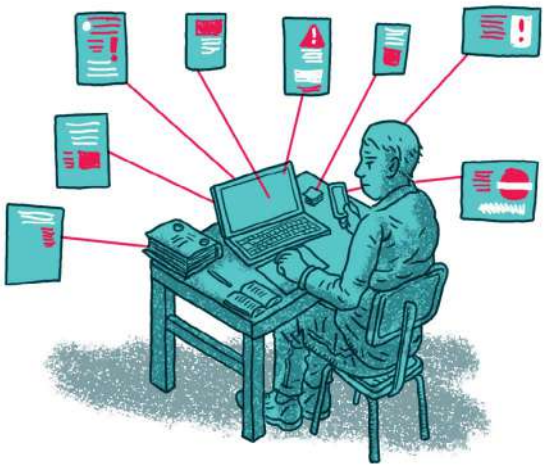


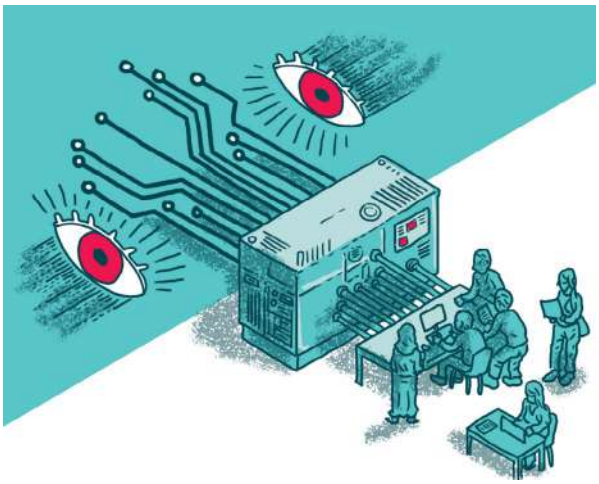
Le déficit de mise en œuvre est lié aux systèmes des bailleurs de fonds qui **privilégient la conformité définie par les bailleurs plutôt que la redevabilité pilotée par les OSC**. Des processus de reporting et d'audit excessivement complexes, des processus de vérification préalable qui ne tiennent pas compte du contexte et des systèmes de conformité numériques peuvent faire de la redevabilité un fardeau ou un obstacle, plutôt qu'une fonction soutenue au service de l'efficacité. Cela a un impact particulier sur les organisations locales, de base, dirigées par des jeunes ou des femmes, autochtones, informelles et communautaires, qui peuvent se voir de fait privées d'accès aux ressources. Ces groupes sont souvent les plus proches des communautés, mais ils peuvent ne pas disposer de l'infrastructure administrative requise par les systèmes des bailleurs de fonds. Lorsque des systèmes conçus pour de grandes organisations internationales sont appliqués à de petits groupes locaux, ils peuvent reproduire les mêmes déséquilibres de pouvoir que la localisation est censée corriger.

Il existe également un **risque sérieux que les mesures de transparence et de redevabilité soient utilisées comme une arme par les États**. Dans des contextes tels que ceux du Paraguay, du Salvador, du Népal, de la Tanzanie et du Zimbabwe, des lois relatives à la transparence, à la lutte contre le blanchiment d'argent (LBA), au financement du terrorisme (CFT) ou au financement étranger ont été utilisées pour contrôler, stigmatiser ou fermer des organisations de la société civile. Les documents examinés soulignent que dans des contextes politiquement restrictifs, notamment en Tanzanie, au Népal, au Pakistan, au Venezuela et au Zimbabwe, des obligations de divulgation étendues ou des systèmes de conformité numérique rigides peuvent exposer les organisations et les militants à la surveillance ou à des représailles. Ainsi, lorsque les bailleurs de fonds ne font pas clairement la distinction entre la redevabilité pilotée par les OSC et le contrôle exercé par l'État, ils peuvent involontairement renforcer des environnements restrictifs.

Il en ressort un enseignement important pour le pilier 3 : les exigences en matière de redevabilité peuvent renforcer la société civile lorsqu'elles sont proportionnées, prises en charge localement, dotées de ressources et ancrées dans les communautés. Elles peuvent affaiblir la société civile lorsqu'elles deviennent contraignantes, dangereuses, imposées de l'extérieur ou alignées sur des pratiques étatiques restrictives.







"Les exigences en matière de redevabilité peuvent renforcer la société civile lorsqu'elles sont proportionnées, prises en charge localement, dotées de ressources et ancrées dans les communautés."

Évaluation globale de la mise en œuvre

L'évaluation globale de la société civile est que la Recommandation n'est pas encore suffisamment opérationnelle. Bien qu'elle ait sans aucun doute contribué à établir une norme commune, favorisé l'apprentissage, le développement d'outils et certaines pratiques positives, la société civile n'a pas encore le sentiment qu'elle a durablement modifié les conditions dans lesquelles elle opère. La principale lacune en matière de mise en œuvre ne réside donc pas dans le fait que les membres du CAD aient ou non pris des mesures, mais dans **la question de savoir si** ces **mesures sont suffisamment solides, opportunes, cohérentes et proches des réalités de la société civile**. La prochaine phase de mise en œuvre devrait donc **passer de la prise de conscience, de la mise en place des procédures et de la consultation à des capacités pratiques, à une action précoce et à un impact mesurable**.

"La principale lacune en matière de mise en œuvre ne réside donc pas dans le fait que les membres du CAD aient ou non pris des mesures, mais dans la question de savoir si ces mesures sont suffisamment solides, opportunes, cohérentes et proches des réalités de la société civile."



3.2 Comment la société civile a-t-elle perçu l'environnement favorable ?

Cette section présente les données issues de la société civile concernant les six dimensions de l'environnement favorable. Elle offre ainsi une image plus complète de ce à quoi ressemble l'expérience de la société civile, et permet de **déterminer si la Recommandation produit l'impact recherché : permettre à la société civile d'agir dans un environnement favorable**.

Les données examinées dressent un tableau clair. **La société civile subit une détérioration dans les six dimensions de l'environnement favorable**. La tendance la plus importante à souligner est que **les restrictions sont cumulatives** : elles ne sont pas perçues comme des problèmes distincts, mais **se renforcent mutuellement**. Les restrictions juridiques peuvent limiter l'accès aux sources de financement ; les coupes budgétaires peuvent affaiblir le travail de plaidoyer et de coalition ; les discours publics hostiles peuvent contribuer à justifier de nouveaux contrôles ; et la répression numérique peut amplifier les menaces dans toutes les autres dimensions. Une vision plus large de l'environnement favorable montre comment les droits formels peuvent rester en vigueur alors que l'action civique devient plus risquée et plus contestée, et elle est essentielle pour identifier la détérioration à un stade précoce.

"Une vision plus large de l'environnement favorable montre comment les droits formels peuvent rester en vigueur alors que l'action civique devient plus risquée et plus contestée, et elle est essentielle pour identifier la détérioration à un stade précoce."



LIBERTÉS FONDAMENTALES : les droits formels deviennent plus difficiles à exercer

La société civile rapporte **des restrictions directes et indirectes croissantes à la liberté d'association, de réunion et d'expression**. Celles-ci comprennent des interdictions générales des manifestations qui débouchent facilement sur un recours excessif à la force ; des restrictions aux réunions publiques ; des arrestations ; des actes d'intimidation ; la surveillance et la criminalisation de la dissidence. Elles incluent également des pressions exercées sur les journalistes, les défenseurs des droits humains, les défenseurs de l'environnement, les dirigeants autochtones et les militants travaillant sur des questions politiquement sensibles. Les données examinées montrent des schémas récurrents de restrictions qui s'intensifient à l'approche des élections, lors des cycles de manifestations, en cas de crises de gouvernance, de conflits fonciers et environnementaux, de réformes fiscales, d'actions de lutte contre la corruption et de débats sur les droits. Dans ces moments-là, les autorités peuvent invoquer des arguments liés à l'ordre public, à la sécurité ou à l'état d'urgence pour restreindre l'action civique.

Les autorités recourent souvent non seulement à des interdictions formelles, mais aussi à une application sélective de la loi, à l'intimidation, à la surveillance, aux arrestations et à la pression administrative, créant ainsi un effet dissuasif même lorsque les protections constitutionnelles, formellement, restent en vigueur. La question essentielle n'est donc pas de savoir si les libertés existent en droit, mais si elles peuvent être exercées en toute sécurité. Les données issues de la société civile montrent que **le coût de l'exercice des droits augmente et que les organisations recourent à l'autocensure pour y faire face** : elles peuvent décider de ne pas organiser un événement public, de ne pas se joindre à une manifestation, de ne pas publier une déclaration ou de ne pas remettre en question une politique parce que le risque est trop élevé. Cela est important car la pression exercée sur l'action civique ne se limite plus aux contextes ouvertement autoritaires. Les libertés fondamentales sont également menacées là où la sécurisation et le pouvoir exécutif gagnent du terrain au sein des démocraties formelles. Dans les pays membres du CAD, les restrictions peuvent prendre la forme de pressions « douces ». Un participant à la consultation, issu d'une OSC européenne, a fait remarquer que, même dans des contextes démocratiques, « les droits formels peuvent rester intacts, mais d'autres tactiques sont utilisées pour réprimer la liberté d'expression ». Il s'agit notamment des restrictions sur les lieux de manifestation, du contrôle policier de la dissidence, des discours hostiles, des sources de financement insuffisantes, de la surveillance ou de l'exclusion des espaces de décision politique, autant de facteurs qui ont pour effet d'étouffer la voix de la société civile.

Parmi les exemples recensés figurent la répression des manifestations et les arrestations dans des pays tels que Madagascar, le Népal, le Pérou, le Paraguay, la Tanzanie et le Kenya ; la pression exercée sur les élections en Zambie et en Ouganda ; ainsi que les restrictions touchant les militants, les journalistes et les défenseurs des droits de l'homme dans plusieurs régions, y compris dans les pays membres du CAD, bien qu'à une échelle différente. Les libertés formelles restent fondamentales. Cependant, les atteintes aux libertés de réunion, d'association et d'expression sont de plus en plus facilitées par d'autres aspects du contexte, empêchant ainsi l'exercice de ces droits.



CADRES JURIDIQUES ET RÉGLEMENTAIRES : des restrictions par le biais de règles ordinaires

La société civile subit **une pression juridique et réglementaire** croissante**, souvent présentée comme relevant de la gouvernance ordinaire**. Cette normalisation des restrictions par le biais de lois et de réglementations officiellement fondées sur la transparence, la lutte contre la corruption, la lutte contre le terrorisme ou l'ordre public, la sécurité en ligne, la cybersécurité, la fiscalité, l'enregistrement ou les sources de financement étrangères, **accroît, dans la pratique, la marge de manœuvre discrétionnaire de l'État et entrave l'action de la société civile.**

L'une des tendances les plus marquantes qui se dégage des données est que **les restrictions s'exercent de plus en plus par le biais de tactiques relevant de la « zone grise »** plutôt que par des interdictions pures et simples. Il s'agit notamment de retards dans l'enregistrement, du refus de délivrer des documents, de renouvellements à répétition ou des obligations de déclaration trop contraignantes, de règles fiscales floues et de restrictions bancaires. Les contrôles sur les sources de financement étranger, les autorisations en matière d'ordre public et les dispositions ambiguës relatives à la cybercriminalité sont également utilisés à cette fin.

Un participant à la consultation originaire d'Amérique latine a souligné que, lorsque les excès bureaucratiques se prolongent dans le temps, « les restrictions administratives finissent par se normaliser ». D'autres preuves de cette « asphyxie administrative » ont été présentées par des participants à la consultation basés en Afrique, qui ont décrit des organisations laissées dans un vide juridique parce que les autorités ne leur délivrent pas d'attestations d'enregistrement ni de documents officiels, ce qui les prive des sources de financement, des espaces de participation et de l'éligibilité aux aides des bailleurs de fonds. Des preuves de législations contraignantes et intrusives limitant le travail des OSC ont été relevées au Cambodge, en Honduras, au Paraguay, en Bolivie, au Venezuela, au Mexique, en Inde, en RDC, en Afrique Centrale, en Zambie, au Zimbabwe, en Hongrie, en Tunisie et au Maroc, entre autres.

Les pressions juridiques incluent également le « lawfare ». Des informateurs ont rapporté des cas d'organisations et de défenseurs confrontés à des poursuites judiciaires abusives visant à épuiser leur temps, leurs ressources et leur moral, en particulier lorsqu'ils remettent en question de puissants intérêts politiques ou économiques. Cet aspect mérite une attention accrue lors de la mise en œuvre future de la Recommandation, notamment par le biais d'un soutien à la défense juridique, aux litiges stratégiques et aux mesures anti-SLAPP (Strategic Lawsuit Against Public Participation, ou « poursuites stratégiques contre la participation publique »).

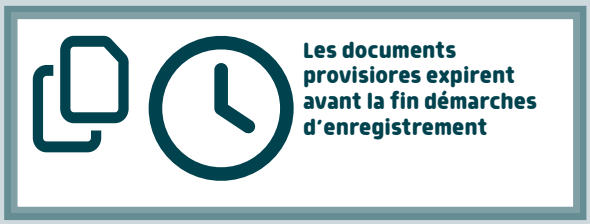


Les restrictions de « zone grise » créent une chaîne d'exclusion :

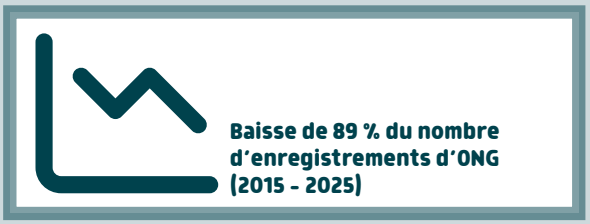
Les restrictions de « zone grise » sont souvent efficaces car aucune mesure prise isolément ne ressemble à une interdiction totale. Au contraire, plusieurs mesures administratives se combinent pour affaiblir la société civile.



Des participants marocains ont décrit comment la non-délivrance d'un récépissé d'enregistrement définitif exclut les organisations des processus de Gouvernement Ouvert et des sources de financement : « c'est par cette restriction que la société civile se retrouve exclue ».



Des participants de la RDC et de la République centrafricaine ont expliqué comment les documents provisoires peuvent expirer avant que les autorités n'aient achevé les processus d'enregistrement. Lorsque les bailleurs de fonds refusent ensuite de financer des organisations actives au motif qu'elles ne disposent pas de documents officiels, leur démarches de vérification préalable renforcent involontairement les restrictions administratives imposées par l'État.



Les participants boliviens ont rapporté une baisse de 89 % des enregistrements d'ONG entre 2015 et 2025, à la suite des changements réglementaires de 2013. La société civile n'a pas cessé de fonctionner, mais de nombreuses organisations ont dû trouver des moyens de poursuivre leurs activités malgré leur incapacité à satisfaire à des exigences draconiennes en matière de reconnaissance juridique.



Les participants vénézuéliens ont décrit un écosystème de plus de 500 organisations de la société civile dont seules deux avaient obtenu un enregistrement complet. Cela montre comment la société civile peut continuer d'exister socialement et politiquement tout en étant pratiquement rayée de la carte sur le plan juridique.

Ces exemples montrent que les restrictions juridiques actuelles ne consistent plus tant en des interdictions ponctuelles qu'en un rétrécissement systématique des marges de manœuvre par le biais d'outils de gouvernance courants. Cela nécessite des dispositifs des bailleurs de fonds adaptés au contexte et un suivi précoce des restrictions administratives. Mais cela exige également que les obligations de vérification préalable des bailleurs de fonds évitent de reproduire les restrictions mêmes qu'elles sont censées atténuer.

RESSOURCES ET SOURCES DE FINANCEMENT : le financement fait partie de l'environnement favorable

La contraction des sources de financement remodèle les écosystèmes de la société civile, non seulement en réduisant les budgets, mais aussi en déterminant quelles organisations survivent, quels thèmes restent éligibles à un financement, quels acteurs peuvent s'exprimer et quelles formes de plaidoyer deviennent trop risquées. Comme l'a expliqué un participant à la consultation en Amérique latine : « Au cours des trois dernières années, [les bailleurs de fonds] n'ont financé que des projets liés à l'eau et à l'assainissement, à l'économie circulaire et à la défense des espaces verts. Ce n'est pas que ces questions ne soient pas importantes… Cela montre simplement à quel point les bailleurs de fonds évitent les enjeux complexes ou de financer des organisations qui rendent réellement visible la situation du pays. »

Les chocs de sources de financement récents ont montré à quelle vitesse la pression sur les ressources se transforme en un risque pour l'environnement favorable à l'action. Sept organisations de la société civile sur dix interrogées en 2025 ont été directement touchées par le gel des financements américains, et environ la moitié d'entre elles ont signalé de nouveaux obstacles dans leur environnement opérationnel après ce gel. Parmi les organisations touchées, la fourchette de perte budgétaire la plus courante se situait entre 25 et 50 %. Les chocs de sources de financement passent du statut de perturbation financière à celui de risque civique lorsque les organisations gèlent des contrats, réduisent leurs effectifs, annulent des activités et se retirent de coalitions ; ou lorsqu'elles perdent la capacité d'assurer une veille sur le pouvoir, de répondre collectivement aux menaces ou de soutenir les communautés en situation de crise. Un financement à court terme et soumis à des restrictions pousse les organisations à se mettre en mode survie et limite leur capacité à investir dans des domaines tels que la défense juridique, la sécurité numérique, le travail de communication, la protection des personnes, la gouvernance interne ou la redevabilité envers les communautés.

Le financement est apparu comme l'une des principales préoccupations de la société civile. Il s'agissait de la question la plus fréquemment citée comme prioritaire lors des « Thinking Rooms » (espaces de réflexion) et **l'une des principales revendications** des personnes interrogées dans le cadre de l'enquête. Le financement fait partie intégrante de l'infrastructure d'un environnement favorable, et la crise actuelle des sources de financement est à la fois financière et politique. Les coupes dans l'aide publique au développement (APD), le retrait des bailleurs de fonds, les cycles de projet courts, la réduction du soutien aux actions fondées sur les droits et le recours accru aux modèles de financement du développement et d'investissement modifient les conditions de fonctionnement de la société civile. Les organisations œuvrant en faveur de la démocratie, des droits humains, de la justice de genre, de la protection de l'environnement, de la lutte contre la corruption, des droits numériques et de la redevabilité sont particulièrement exposées.

La société civile met également en avant le transfert des risques par les bailleurs de fonds vers les organisations locales. **Les organisations locales sont souvent amenées à assumer des risques politiques et opérationnels sans disposer de ressources, de protection ou de flexibilité suffisantes.** Parallèlement, les sources de financement continuent souvent de transiter par de grands intermédiaires, ce qui peut reproduire les déséquilibres de pouvoir et affaiblir la promesse de la localisation. Un participant africain a donné un exemple révélateur de fonds humanitaires continuant à privilégier les organisations internationales,

> **"Le financement fait partie intégrante de l'infrastructure d'un environnement favorable, et la crise actuelle des sources de financement est à la fois financière et politique."**

ce qui sape la confiance dans l'engagement des bailleurs de fonds envers le programme de localisation. Les données montrent également que les chocs de sources de financement peuvent être utilisés comme arme politique. Dans certains contextes, la réduction des sources de financement externes s'est accompagnée de discours présentant les ONG comme étant sous contrôle étranger, corrompues ou liées au blanchiment d'argent ou au financement du terrorisme. Cela crée un cercle vicieux entre les conditions de financement, les discours publics et les restrictions juridiques. Des exemples de ces boucles de rétroaction ont été observés en Indonésie, en Malaisie, au Myanmar, au Cambodge et en Inde. Le Nigeria, le Salvador, le Paraguay et le Pérou montrent comment les chocs de sources de financement sont utilisés comme arme ; tandis que le Mexique, le Panama, la RDC, l'Ouganda et le Maroc illustrent l'utilisation discrétionnaire par les États de la réglementation pour restreindre l'accès des OSC aux fonds.

Au-delà du choc financier lui-même, la réduction des sources de financement affaiblit la présence des bailleurs de fonds, affaiblit les liens et mécanismes de protection, sape la localisation et peut inciter les organisations à faire preuve de plus de prudence dans leurs actions de plaidoyer et leurs initiatives **visant à lutter contre les abus de pouvoir** et les inégalités. L'insécurité des ressources est à la fois un enjeu d'économie politique mondiale et un mécanisme direct de rétrécissement de l'espace civique.



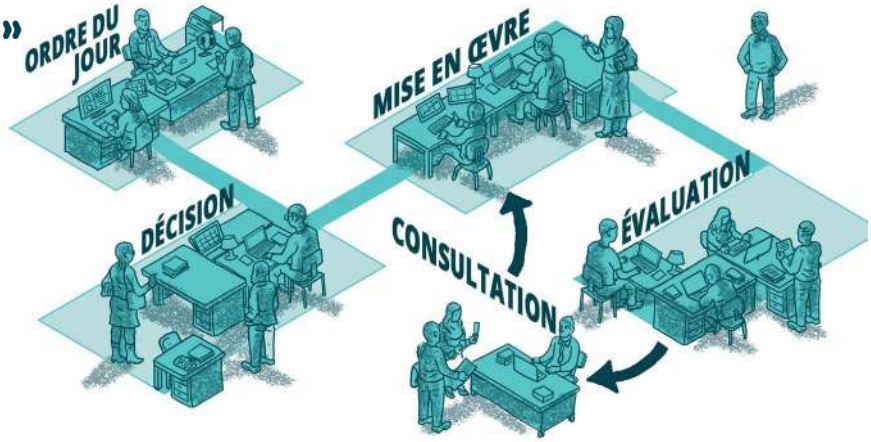
UN ÉTAT OUVERT ET RÉACTIF : une participation sans influence

L'expérience de la participation de la société civile est mitigée : alors que les mécanismes de consultation formels perdurent, l'ouverture réelle de l'État s'érode. Des espaces formels existent souvent et certains ont créé de véritables ouvertures, comme par exemple certains processus de Gouvernement Ouvert, les dialogues politiques, les mécanismes relatifs aux droits humains, les discussions sur la réforme constitutionnelle, les cadres de participation locale et les consultations multilatérales, telles que le Forum des ONG de l'UE, les processus Union africaine (UA)-UE et UE-ALC. Cependant, la société civile signale que **de nombreux espaces de participation restent faibles, symboliques ou déconnectés des décisions**. Les organisations peuvent être invitées à s'exprimer, mais pas à façonner les ordres du jour ; elles peuvent fournir des données factuelles, mais ne reçoivent pas de retours ; ou elles peuvent être consultées après que des décisions clés aient déjà été prises. Ainsi, même si les organisations peuvent faire part de leurs préoccupations, cela ne conduit pas souvent à des changements en matière de politique, de sources de financement ou de protection, la consultation servant à légitimer des décisions sur lesquelles la société civile n'a pas eu d'influence. Des exemples provenant du Cambodge, des Philippines, du Sénégal, de la Zambie, de la Tunisie et du Chili illustrent tous comment **les relations entre la société civile et l'État devraient être évaluées en termes de réactivité et de responsabilité**, et non pas uniquement en fonction de l'existence de réunions ou d'invitations. Un participant d'Afrique du Nord a suggéré que « la société civile doit être présente en amont des accords, lors de leur élaboration et lors de l'évaluation de leurs résultats ».

Les « Thinking Rooms » (espaces de réflexion) ont également mis en évidence le **risque de cooptation**. Dans certains contextes, les espaces de participation peuvent privilégier les organisations alignées sur l'État ou les groupes de prestation de services « acceptables », tout en excluant les acteurs indépendants, critiques ou défendant les droits. Il existe également des obstacles à l'accès pour les acteurs informels et les membres de minorités, ainsi que pour les petites organisations communautaires, notamment liés à la langue, à la localisation, à l'accès au numérique, aux sources de financement, aux préoccupations en matière de sécurité et au manque de soutien pour la préparation et le suivi.

La société civile a également constaté que les nouveaux espaces de prise de décision gagnent en importance. Il s'agit notamment des banques publiques de développement, des banques multilatérales de développement, des pactes d'investissement, des organismes régionaux et des partenariats avec le secteur privé, dont beaucoup ne disposent pas encore de mécanismes solides et institutionnalisés de participation de la société civile.

Le parcours « politique-processus »

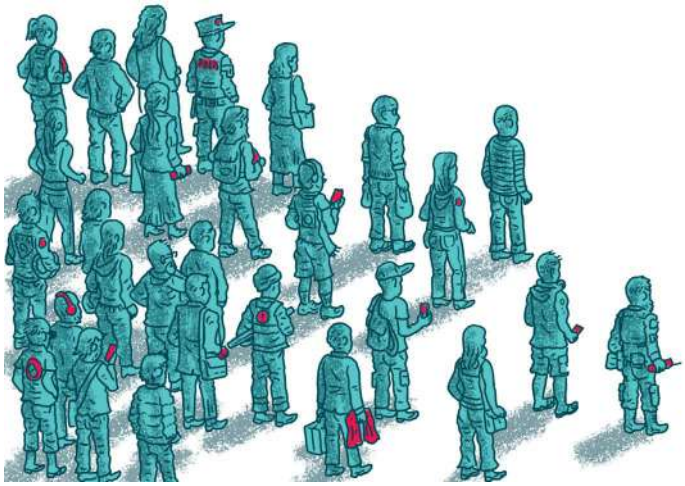


DISCOURS ET NARRATIFS PUBLICS : la légitimité est un champ de bataille

Le discours public et les narratifs sont importants car ils façonnent la légitimité, la sécurité et la marge de manœuvre politique de l'action de la société civile. Nos données montrent que la société civile est confrontée à une recrudescence de discours publics hostiles qui dépeignent les organisations de la société civile comme des agents étrangers, des espions, des élites, des acteurs de l'opposition, des forces déstabilisatrices, des menaces pour la souveraineté ou des obstacles au développement national. De même, des domaines tels que les droits humains, l'égalité des genres, la justice climatique, la lutte contre le racisme, les droits des migrants et le travail en faveur de la démocratie sont souvent présentés comme des enjeux étrangers ou idéologiques. Ces discours ne constituent pas simplement un bruit de fond, mais font partie intégrante du processus de restriction visant à affaiblir la confiance du public et à préparer le terrain pour des contrôles juridiques, des restrictions sur les sources de financement, l'exclusion des espaces politiques et des attaques contre les défenseurs des droits.

Les « Thinking Rooms » ont confirmé que les narratifs constituent un élément central d'un environnement favorable. Les participants ont décrit des narratifs hostiles à la société civile dans toutes les régions, y compris dans les pays membres du CAD, où le climat politique devient lui aussi moins favorable à mesure que les questions de migration, de climat, d'égalité des genres et de lutte contre le racisme se polarisent davantage. Ils ont également souligné que ces narratifs hostiles ne proviennent pas uniquement des gouvernements, mais circulent également par le biais des médias, des mouvements politiques, des institutions religieuses et culturelles, des influenceurs, des plateformes en ligne et des réseaux de désinformation. Parmi les exemples tirés de notre base de données figurent des discours hostiles à l'égard de la société civile en Argentine, en Ouganda, au Pakistan, au Nigeria, au Salvador, au Pérou, en Hongrie, en Tunisie, au Danemark, en France et aux États-Unis. Le langage utilisé varie selon le contexte, mais le schéma est similaire : la délégitimation prépare le terrain pour des restrictions.

La société civile mène également une réflexion critique sur sa propre communication. Plusieurs participants aux « Thinking Rooms » (espaces de réflexion) ont fait remarquer que la société civile ne peut pas tenir pour acquise sa propre légitimité. Les organisations doivent expliquer leur rôle et leur valeur dans un langage compréhensible par les communautés. Un participant d'Asie du Sud a fait remarquer que « le type de langage que nous parlons, le type de langage que nous écrivons, *nous* sommes les seuls à le comprendre ». Cela souligne la nécessité d'un soutien des bailleurs de fonds aux efforts de communication publique, de narration et d'éducation civique. Les narratifs positifs doivent montrer pourquoi la société civile est importante dans la vie quotidienne, sa fonction dans la défense des droits et des valeurs démocratiques, le renforcement de la redevabilité et la promotion de la solidarité.





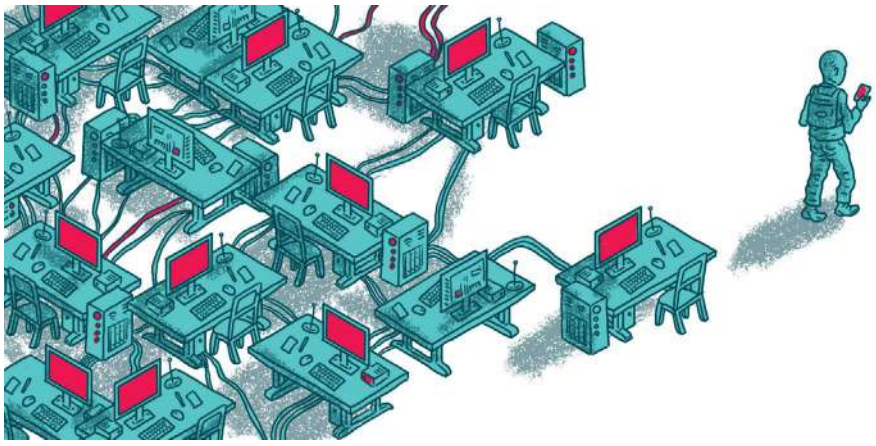
UN ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE SÉCURISÉ : la répression numérique est désormais au cœur de la vie civique

L'espace numérique fait désormais partie intégrante de l'infrastructure fondamentale de la vie civique : la société civile utilise des outils numériques pour s'organiser, communiquer, documenter les abus, mobiliser les communautés, lever des fonds, participer aux débats et atteindre les décideurs. Lorsque l'espace numérique est restreint, les conditions d'action de la société civile s'en trouvent limitées.

La société civile signale une augmentation rapide de la répression numérique, qui se manifeste par des coupures d'Internet, des interdictions de plateformes, du harcèlement en ligne, du « doxxing », des cyberattaques, la surveillance, les logiciels espions, les systèmes biométriques, les lois sur la cybercriminalité, les lois sur la sécurité en ligne, le blocage de contenus, la surveillance assistée par l'IA, la désinformation et la faiblesse des réponses apportées par les entreprises technologiques. Un participant d'Asie du Sud-Est a déclaré que « la répression numérique affecte désormais directement la liberté d'expression, d'association et de participation ».

La répression numérique ne peut être considérée uniquement comme un problème technique ou de cybersécurité, car elle affecte les libertés fondamentales, les cadres juridiques, les discours publics, la participation, la protection et l'accès aux ressources. **Les militants et les acteurs de la société civile sont confrontés à une intensification du harcèlement en ligne, de la surveillance et des attaques, qui peuvent déboucher sur des menaces et des violences dans la vie réelle**. Parmi les exemples cités figurent les coupures d'Internet en Ouganda ; les inquiétudes concernant les lois sur la cybersécurité en Zambie et au Kenya ; les allégations de cybercriminalité à l'encontre de journalistes au Nigeria ; les risques liés aux plateformes et à la surveillance au Myanmar, en Indonésie et au Pakistan ; les restrictions sur les réseaux sociaux au Népal ; les préoccupations relatives à l'identification biométrique et par téléphone portable au Mexique ; et la criminalisation de l'expression en ligne au Cambodge et en Indonésie**.** Cette tendance montre que **l'environnement numérique est désormais l'un des principaux terrains sur lesquels se joue l'avenir de la société civile.**

Les « Thinking Rooms » (espaces de réflexion) ont remis en question les approches des bailleurs de fonds en matière de sécurité numérique, qui se concentrent sur des solutions techniques rapides mais souvent inadaptées aux besoins locaux réels. Plutôt que des conseils techniques sur les réseaux privés virtuels (VPN), la protection par mot de passe et les bloqueurs de données – que de nombreuses organisations de la société civile peuvent mettre en œuvre elles-mêmes –, il est nécessaire d'apporter un soutien stratégique et politiquement sensible à la résilience numérique, incluant une défense juridique, des communications sécurisées et un plaidoyer contre la surveillance. La redevabilité et la réactivité des plateformes sont de plus en plus considérées comme essentielles à un environnement numérique sécurisé et constituent donc un domaine d'action prioritaire, au même titre que la capacité à construire un narratif en ligne et la protection contre les coupures d'internet et le harcèlement numérique.



Expériences régionales et différenciées

Les mêmes grandes tendances se dessinent dans toutes les régions, mais elles prennent des formes différentes. Le tableau ci-dessous résume les principales tendances régionales qui se dégagent des données disponibles.

RÉGION	TENDANCES DOMINANTES	GROUPES PARTICULIÈREMENT TOUCHÉS
Afrique	Durcissement des cadres juridiques et administratifs, réponses sécuritaires à la dissidence, pression électorale, fragilité des sources de financement, conflits et mesures d'urgence, restrictions concernant les industries extractives et le travail en matière de redevabilité.	Défenseurs des droits humains, journalistes, mouvements étudiants, acteurs de surveillance, organisations de base, organisations intervenant dans des contextes de conflit.
Amérique latine et Caraïbes	Érosion des pratiques démocratiques, conflits fonciers et environnementaux, pression sur la sécurité publique, contrôles budgétaires et sur les sources de financement étrangères, polarisation, faiblesse des systèmes de protection.	Peuples autochtones, défenseurs de l'environnement, organisations de défense des droits des femmes, journalistes, acteurs de la lutte contre la corruption, défenseurs des droits humains.
Asie-Pacifique	Restrictions juridiques, contrôles des sources de financement étrangères, gouvernance sécuritaire, répression des manifestations, « red-tagging », surveillance numérique et cadres de lutte contre la cybercriminalité.	Organisations de la société civile défendant les droits, journalistes, militants en ligne, mouvements étudiants, organisations de base, organisations travaillant sur des questions politiquement sensibles.
MENA	Pouvoir exécutif centralisé, sécurisation, cadres juridiques restrictifs, surveillance numérique, criminalisation des discours en ligne, discours de délégitimation.	Organisations de la société civile indépendantes, journalistes, défenseurs des droits, acteurs féministes, jeunes militants et mouvements informels.
Europe et Amérique du Nord	Des protections formelles plus solides, mais une pression croissante dans les zones grises, des restrictions aux manifestations, des discours polarisés, la sécurisation de la dissidence et des pressions sur le financement des actions de défense de droits contestés.	Groupes de défense des droits des migrants, militants pour le climat, groupes antiracistes, organisations œuvrant pour la solidarité avec la Palestine, l'égalité des genres et les libertés civiles.

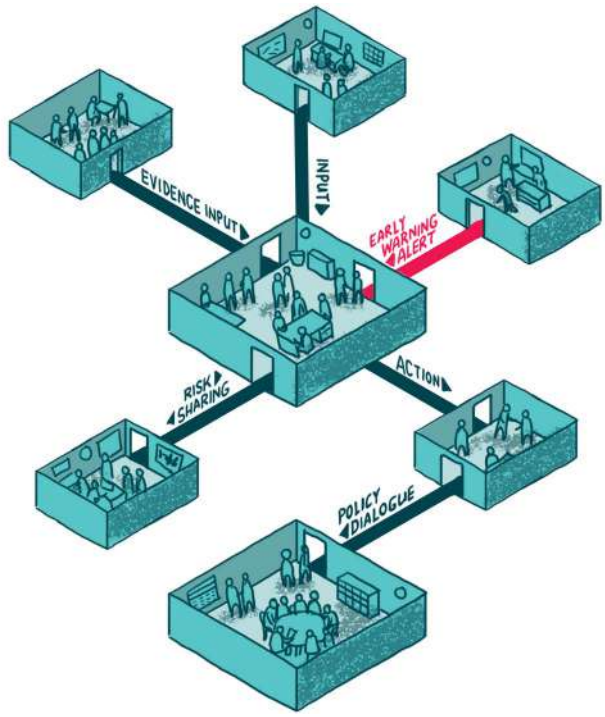
Les restrictions affectent également certains groupes de manière différente. Les organisations dirigées par des femmes et les défenseuses des droits humains sont confrontées à un recul des droits, à la stigmatisation, aux abus en ligne et à la violence. Les peuples autochtones, les défenseurs de l'environnement et les défenseurs des terres sont exposés à des risques liés aux intérêts des industries extractives et aux programmes de développement menés par l'État. Les migrants, les réfugiés et les personnes déplacées sont confrontés à des discours hostiles, tandis que les organisations qui les soutiennent subissent des représailles.

Les mouvements de jeunes et d'étudiants sont souvent pris pour cible en raison de leurs manifestations et de leur mobilisation en ligne. Les organisations LGBTQIA+ sont confrontées à des discours anti-droits et à une vulnérabilité en matière de sources de financement, avec des restrictions juridiques croissantes, en particulier dans certaines régions d'Afrique. Les organisations de base, rurales, informelles et communautaires sont souvent les plus exposées à la réduction des sources de financement et aux contraintes de mise en conformité. Les organisations dirigées par des personnes en situation de handicap sont fréquemment exclues des processus de consultation qui ne sont pas accessibles, et comptent parmi les moins bien dotées en ressources lorsque les sources de financement diminuent.

L'environnement favorable n'est donc pas perçu de manière uniforme. **Les restrictions sont ressenties le plus vivement par les groupes qui sont déjà sous-financés, politiquement contestés, structurellement exclus ou qui dépendent de l'organisation collective pour défendre leurs droits.**

Les bonnes pratiques qui font déjà la différence

Les données issues de la société civile mettent également en évidence des pratiques qui devraient être protégées et développées. **Les systèmes d'alerte précoce aident les organisations de la société civile à anticiper les restrictions, à rassembler des éléments de preuve et à agir plus tôt.** La cartographie nationale des risques permet d'adapter les outils mondiaux aux réalités locales. Un soutien des bailleurs de fonds adapté au contexte peut éviter d'exclure les organisations de la société civile actives qui ne disposent pas de documents officiels en raison de l'obstruction de l'État. L'UE et d'autres espaces de dialogue politique peuvent offrir des opportunités lorsqu'ils intègrent des retours et un suivi. Le travail narratif mené par les organisations de la société civile, notamment à travers des récits, des podcasts et la communication publique, peut aider la société civile à expliquer sa fonction de manière plus accessible.



Les plateformes nationales, les coalitions régionales et les réseaux de la société civile sont au cœur de bon nombre de ces pratiques. Ils réunissent des acteurs divers, défendent le pluralisme, documentent les tendances, partagent les risques, relient les données locales aux espaces de dialogue politique et soutiennent la voix collective. Ils ne sont pas seulement des intermédiaires, mais constituent un élément essentiel de l'infrastructure civique qui permet à la société civile d'agir collectivement.

L'alerte précoce en tant qu'infrastructure anticipative de l'espace civique

L'alerte précoce ne consiste pas seulement à documenter les violations après coup ; elle peut aider la société civile à anticiper les restrictions avant qu'elles ne se figent.

Un participant à une consultation en Asie du Sud a expliqué comment un système d'alerte précoce avait aidé les organisations de la société civile à identifier un projet de loi restrictive qui reprenait le modèle d'un autre État. Les organisations de la société civile ont alors pu analyser l'impact de la loi antérieure, partager des données factuelles au sein de leurs cercles et se préparer à négocier avec le gouvernement de leur propre région avant que les mesures ne soient adoptées.

Les acteurs de coordination peuvent jouer un rôle clé en soutenant la prévention grâce à des systèmes d'alerte précoce. L'alerte préventive nécessite des réseaux capables de comparer les tendances entre les différentes juridictions, de recueillir rapidement des preuves et de relier l'analyse locale au plaidoyer.

3.3 Implications pour la Recommandation du CAD de l'OCDE et pour les membres du CAD

Les éléments présentés dans les sections 3.1 et 3.2 mettent en évidence une implication majeure : la Recommandation du CAD de l'OCDE est aujourd'hui plus pertinente qu'au moment de son adoption, mais sa prochaine phase de mise en œuvre doit être plus concrète, plus politique et mieux adaptée aux conditions de fonctionnement réelles de la société civile. La société civile reconnaît la valeur de la Recommandation du CAD. Elle se demande toutefois si sa mise en œuvre a été suffisamment solide pour avoir un impact significatif sur les conditions dans lesquelles elle opère. Cette section résume les principales implications qui se sont dégagées de la recherche et de la consultation, tandis que la dernière section décline ces implications en demandes politiques spécifiques adressées au CAD et à ses membres afin de favoriser un environnement favorable.



LA MISE EN ŒUVRE DEVRAIT ÊTRE ÉVALUÉE EN FONCTION DE SON IMPACT CONCRET

La prochaine phase de mise en œuvre de la Recommandation doit évaluer la mise en œuvre en fonction de son effet sur la société civile, et non pas uniquement en fonction des activités déclarées par les bailleurs de fonds. Les politiques, les stratégies, les outils et les espaces de dialogue ont leur importance, mais ils ne constituent que des étapes intermédiaires. Le critère le plus important est de savoir si les organisations de la société civile peuvent s'enregistrer, recevoir des fonds, s'exprimer publiquement, s'organiser en toute sécurité, participer de manière significative et demander des comptes aux détenteurs du pouvoir. Il importe également de savoir qui peut le faire : les organisations de petite taille, locales, rurales, dirigées par des femmes, par des jeunes, autochtones, informelles, de surveillance et de défense des droits sont souvent celles qui se heurtent aux plus grands obstacles. Cela implique de passer de l'évaluation des engagements à **celle des changements concrets dans les conditions de fonctionnement**.



LA RECOMMANDATION DOIT S'INSCRIRE PLEINEMENT DANS UNE PERSPECTIVE D'ENVIRONNEMENT FAVORABLE

Les restrictions imposées à la société civile sont multidimensionnelles. Elles comprennent les atteintes aux libertés fondamentales, mais aussi les pressions juridiques, les entraves administratives, la précarité des sources de financement, les discours hostiles, la faible participation et la répression numérique. Ces pressions s'influencent mutuellement, comme l'ont montré nos données : un retard dans l'enregistrement peut bloquer le financement et la participation ; une réduction des sources de financement peut affaiblir le plaidoyer et le travail en coalition ; une loi sur la cybercriminalité peut restreindre la liberté d'expression et d'association. La Recommandation sera plus utile si les membres du CAD adoptent une approche globale axée sur l'environnement favorable pour l'ensemble des trois piliers. Cela implique **d'examiner l'effet combiné des pressions juridiques, financières, politiques, narratives et numériques**, **plutôt que de les traiter comme des questions distinctes.**

L'ALERTE PRÉCOCE DOIT DÉBOUCHER SUR UNE ACTION PRÉCOCE

La société civile accorde de l'importance aux systèmes de suivi et d'alerte précoce, mais le suivi à lui seul ne suffit pas. Les données montrent que les restrictions s'intensifient souvent à des moments prévisibles : élections, manifestations, crises de gouvernance, projets de lois restrictifs, contrôles des sources de financement, mesures de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT), décisions relatives à l'ordre public et coupures d'Internet. Ces événements doivent être considérés comme **des signaux appelant à une action préventive**, et non pas seulement comme des problèmes à consigner une fois que le préjudice est survenu. Il en découle principalement que les membres du CAD doivent établir **des liens** plus clairs **entre les données factuelles, l'engagement politique, la flexibilité des sources de financement, la protection et la réponse coordonnée**.

LA QUALITÉ DES RESSOURCES ET DES SOURCES DE FINANCEMENT FAIT PARTIE INTÉGRANTE DE LA PROTECTION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

La question des sources de financement constitue l'un des écarts les plus manifestes entre le discours sur le partenariat et la réalité vécue par la société civile. Les données montrent que les conditions de financement façonnent la capacité de la société civile à survivre, à prendre des risques, à mener un plaidoyer , à se coordonner, à apprendre et à rester responsable **vis-à-vis des communautés**. Cela signifie que les sources de financement ne doivent pas être considérées uniquement comme une modalité des bailleurs de fonds ; il s'agit d'un élément fondamental de l'environnement favorable. Un financement flexible, accessible, à long terme et fondé sur les droits aide la société civile à rester indépendante et résiliente. En revanche, les coupes budgétaires soudaines, les cycles de projet courts, les contraintes réglementaires lourdes, le retrait des bailleurs de fonds et le transfert des risques affaiblissent les écosystèmes civiques. Pour la Recommandation, cela implique que **la mise en œuvre doit évaluer non seulement si des sources de financement sont disponibles pour la société civile, mais aussi si ces sources de financement lui permettent d'agir de manière indépendante, en toute sécurité et de façon durable**.

LA PARTICIPATION DOIT ÊTRE ÉVALUÉE EN FONCTION DE L'INFLUENCE, DE LA SÉCURITÉ ET DE L'INCLUSION

La participation de la société civile ne peut être évaluée en fonction du nombre de réunions ou de consultations organisées. Les données disponibles indiquent que la participation peut exister en apparence tout en restant symbolique, sélective ou cooptée. La prochaine phase de mise en œuvre devrait donc **évaluer la participation en fonction de sa qualité**. Cela implique de déterminer si la société civile est en mesure d'influencer les priorités, accéder à l'information, recevoir des retours, participer en toute sécurité et de s'impliquer grâce à une représentation indépendante et diversifiée. Cela s'applique également à l'engagement dans les nouveaux espaces qui façonnent la coopération au développement, notamment les banques publiques de développement, les banques multilatérales de développement, les initiatives d'investissement, les partenariats avec le secteur privé et les organismes régionaux. Si ces espaces déterminent les priorités et les ressources en matière de développement, la société civile doit y avoir un accès significatif.

LA RÉPRESSION NUMÉRIQUE ET LES DISCOURS PUBLICS CONSTITUENT DÉSORMAIS DES ENJEUX CENTRAUX POUR UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE

L'espace numérique est désormais au cœur de la vie civique : la surveillance, les lois sur la cybercriminalité, les restrictions d'accès à certaines plateformes, les restrictions imposées par les plateformes, le harcèlement en ligne, le « doxxing », la surveillance assistée par l'IA et l'insuffisante redevabilité des plateformes affectent la liberté d'expression, d'association, de réunion, de participation et de protection. Les discours publics font également partie de l'environnement favorable, les discours hostiles étant utilisés pour délégitimer la société civile et préparer le terrain à des restrictions juridiques, à des contrôles des sources de financement et à des attaques contre les défenseurs des droits humains. La société civile a également besoin de soutien pour communiquer sa fonction et sa valeur de manière à toucher un public plus large. Il en découle que **les membres du CAD devraient considérer la gouvernance numérique et le discours public comme des éléments centraux de la Recommandation**, **et non comme des préoccupations secondaires ou techniques**.



LA MISE EN ŒUVRE NÉCESSITE UNE ADAPTATION RÉGIONALE ET INTERSECTIONNELLE

La même approche axée sur l'environnement favorable doit être appliquée dans toutes les régions, mais les réponses doivent être adaptées au contexte. Les restrictions prennent des formes variées selon les régions : sécurisation, durcissement juridique, répression numérique, conflits fonciers et environnementaux, contrôles des financements étrangers, restrictions des manifestations, discours hostiles ou retrait des bailleurs de fonds. Elles affectent également les groupes de manière différente : les organisations dirigées par des femmes, les peuples autochtones, les défenseurs de l'environnement, les migrants, les jeunes, les groupes LGBTQIA+, les organisations dirigées par des personnes en situation de handicap, les journalistes, les organisations de base et les mouvements informels sont souvent confrontés à des risques plus élevés et ont un accès plus limité au soutien. Cela signifie que la mise en œuvre doit s'interroger sur les questions suivantes : **qui est financé, qui est protégé, qui participe, qui est visible et qui est exclu** ?



LES ACTEURS DE LA COORDINATION DOIVENT ÊTRE RECONNUS COMME UNE INFRASTRUCTURE CIVIQUE

Les plateformes nationales, les coalitions régionales et les réseaux de la société civile jouent une fonction protectrice et stratégique. Ils contribuent à détecter les risques, à réunir des acteurs divers, à défendre le pluralisme, à relier les données de terrain aux instances décisionnelles, à soutenir le plaidoyer collectif et à préserver la voix de la société civile face à la pression. Ils ne doivent pas être considérés uniquement comme des intermédiaires ou des canaux de consultation, car ils font partie de l'infrastructure qui permet à la société civile d'agir collectivement. Cela a des implications pour les trois piliers de la Recommandation : la protection de l'espace civique, le soutien et l'engagement, ainsi que l'efficacité de la société civile.





4. Ce que cela signifie pour le CAD de l'OCDE : recommandations à l'intention des membres du CAD

L'**ANALYSE** présentée dans ce rapport démontre que la Recommandation du CAD de l'OCDE **est aujourd'hui plus pertinente qu'au moment de son adoption** ; toutefois, pour avoir un impact plus important, elle doit **passer de l'engagement à la capacité d'action**. Cela implique de passer d'un discours de reconnaissance et de mise en place de procédures et d'espaces de consultation à une plus grande capacité opérationnelle, à une action précoce et à un impact mesurable.

Afin de renforcer la mise en œuvre et l'impact de la Recommandation du CAD de l'OCDE, le réseau Forus recommande aux membres du CAD :

1. ADOPTER UNE APPROCHE AXÉE SUR L'ENVIRONNEMENT FAVORABLE POUR ÉVALUER L'IMPACT

La détérioration de l'espace civique est multi-dimensionnelle et cumulative. Les restrictions de l'espace civique ne se limitent pas à des violations directes des libertés d'association, de réunion et d'expression. Elles se manifestent également par des restrictions relevant de la « zone grise » : règles d'enregistrement contraignantes, restrictions sur les sources de financement étrangères, mesures de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT), obligations fiscales ou de déclaration, campagnes de dénigrement, surveillance numérique ou processus de participation symboliques.

Par conséquent, la mise en œuvre de la Recommandation du CAD ne peut être évaluée uniquement en fonction de l'existence ou non de politiques, d'outils ou de consultations chez les membres du CAD. Il convient également d'examiner si leurs pratiques aident la société civile à fonctionner de manière indépendante, en toute sécurité, de façon durable et avec une réelle influence. Le recours au cadre de l'environnement favorable pour comprendre et évaluer où se situent les menaces ou les opportunités pour l'espace civique permettra d'éviter les angles morts pouvant résulter d'une approche trop restrictive, qui se concentre sur un seul élément ou une seule dimension.

Demandes spécifiques :

- Intégrer les restrictions relevant de la « zone grise » et les restrictions indirectes, telles que les obligations d'enregistrement, de déclaration et de fiscalité, la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT), l'accès aux services bancaires, les restrictions en matière de sources de financement étranger, les lois sur la cybercriminalité, les lois sur l'ordre public et les charges administratives, parmi les risques pesant sur l'espace civique, et les inclure dans le suivi régulier.
- Relier ce suivi aux six dimensions du cadre d'environnement favorable, intégrer ce cadre dans les stratégies nationales, les cadres de résultats, les évaluations par les pairs et les boîtes à outils, et l'utiliser dans le dialogue avec les gouvernements partenaires.
 - Établir des normes mesurables et applicables autour des dimensions fondamentales d'un environnement favorable et les utiliser dans les décisions relatives au financement et aux politiques.



"Il convient également d'examiner si leurs pratiques aident la société civile à fonctionner de manière indépendante, en toute sécurité, de façon durable et avec une réelle influence. "

2. AGIR PLUS TÔT ET DE MANIÈRE COORDONNÉE

Une intervention et une réponse plus rapides peuvent apporter un soutien important à la société civile, empêcher l'aggravation des situations et envoyer des signaux clairs aux gouvernements partenaires. Ce qu'il faut améliorer, ce n'est pas seulement la sensibilisation, mais aussi la rapidité et la coordination : une alerte précoce sans action précoce laisse les restrictions évitables se cristalliser dans la loi.

Demandes spécifiques :

- Utiliser les informations d'alerte précoce, y compris les éléments de preuve fournis par la société civile, pour anticiper les restrictions avant leur adoption, réagir en conséquence et continuer à financer des initiatives telles que l'EU SEE. Relier l'alerte précoce aux réponses diplomatiques, financières, juridiques et de protection.
- Confier aux ambassades des mandats et des budgets explicites, en considérant le suivi et les contributions de la société civile (EU SEE, CIVICUS, V-Dem) comme des éléments de preuve officiels et en tenant le personnel pour responsable de la suite donnée aux alertes.
- Améliorer la coordination entre les membres du CAD dans la réponse aux alertes relatives à l'espace civique afin de rendre les interventions plus rapides et plus opportunes, et tirer les enseignements des pratiques des autres.



Concrètement, cela pourrait se traduire par

- Adopter un protocole d'alerte précoce → action précoce au niveau national, conçu en collaboration avec les organisations de la société civile locales
- Considérer les projets de lois restrictives, la répression meurtrière des manifestations, les coupures d'Internet, la surveillance, les retraits importants des sources de financement et les poursuites judiciaires à l'encontre des militants comme des signaux d'alerte
- Considérer les charges administratives cumulatives et les contraintes relevant de la «zone grise» comme des signaux d'alerte précoce, sans attendre les interdictions ou les coupures d'Internet
- Convenir d'une réponse coordonnée dans un délai déterminé, par exemple 30 jours à compter d'une alerte crédible (plus rapidement en cas de violence ou de fermeture), à partir d'un ensemble de mesures prédéfinies (démarche conjointe, diplomatie discrète, soutien juridique ou de protection d'urgence, subventions accélérées ou flexibles).

3. DOTER LA SOCIÉTÉ CIVILE DE RESSOURCES POUR SOUTENIR L'ACTION INDÉPENDANTE ET COLLECTIVE

Les sources de financement des donateurs ne relèvent pas seulement des bonnes pratiques des donateurs, elles font partie intégrante de l'infrastructure d'un environnement favorable et de la protection de l'espace civique. Les sources de financement et de dotation en ressources déterminent si la société civile peut survivre, s'organiser, surveiller, défendre des causes, protéger les communautés et participer à la prise de décision publique. Les acteurs de la coordination assurent la protection des organisations plus petites ou locales, ainsi que celle des actions de plaidoyer et des initiatives en faveur d'un environnement favorable. Ils sont en mesure de détecter les risques à un stade précoce, de soutenir l'action collective, de relier les données locales aux espaces de dialogue politique, et de garantir que la société civile puisse s'engager en toute sécurité ; pourtant, ils sont souvent exclus lorsque les bailleurs de fonds financent la mise en œuvre thématique plutôt que la coordination, la représentation et les infrastructures collectives.

Demandes spécifiques :

- Assurer à la société civile un financement prévisible, flexible, de base, à long terme, fondé sur les droits et accessible, qui privilégie le partage des risques plutôt que leur transfert et soutient la localisation. Prévoir des sources de financement pour le développement organisationnel, l'apprentissage et les fonctions de redevabilité qui soutiennent l'action indépendante de la société civile.
- Rééquilibrer les sources de financement en faveur d'un financement de base et programmatique pluriannuel, et réformer les systèmes de financement et de conformité conformément à l'engagement en faveur d'un développement mené localement :
- Veiller à ce que la réduction des sources de financement s'inscrive dans une approche « ne pas nuire » : cela implique une communication précoce et la mise en place d'un financement relais, ainsi que l'absence de retrait brutal dans les contextes fragiles.
- Financer de manière proactive les acteurs de coordination dans le cadre du soutien au partage du pouvoir, aux actions menées localement et à la résilience de l'écosystème.

À quoi cela pourrait-il ressembler dans la pratique ?

- Inclure des cibles assorties de délais et soumises à des contrôles de qualité, visant une augmentation mesurable des sources de financement parvenant directement aux organisations de la société civile des pays partenaires.
- Simplifier et harmoniser les exigences en matière de rapports et d'administration, et les adapter de manière proportionnée,
- Ouvrir davantage de voies d'accès directes aux acteurs locaux et réduire la dépendance excessive vis-à-vis des grands intermédiaires.
- Supprimer les règles internes susceptibles de reproduire la logique de l'« agent étranger » et affirmer dans les lignes directrices des sources de financement que le plaidoyer, la veille citoyenne et les campagnes constituent des actions éligibles
- Rendre les sources de financement d'urgence accessibles et adaptées aux besoins.

4. CONSIDÉRER L'ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE ET LA RÉPRESSION NUMÉRIQUE COMME UN ENJEU CENTRAL DE L'ESPACE CIVIQUE, ET NON COMME UNE QUESTION TECHNIQUE

Le plaidoyer, la collaboration, l'engagement et les interactions sociales se déroulent de plus en plus en ligne ; par conséquent, l'espace civique en ligne est aussi essentiel que l'espace civique physique ou hors ligne. La technologie est devenue un accélérateur des restrictions en matière de libertés fondamentales et des restrictions relevant de la « zone grise », ainsi que des discours qui délégitiment — pourtant, le Pilier 1 continue de présenter le numérique principalement comme un outil de participation, en éludant les questions de surveillance, de contrôle des plateformes et d'intimidation en ligne.

" La technologie est devenue un accélérateur des restrictions en matière de libertés fondamentales et des restrictions relevant de la « zone grise », ainsi que des discours qui délégitiment."

Demandes spécifiques :

- Élargir le volet numérique de la Recommandation afin d'y inclure la surveillance, le contrôle des plateformes et l'intimidation en ligne, et assurer que les coupures d'internet, les interdictions d'accès aux plateformes et les lois sur la cybersécurité et la sécurité en ligne soient des déclencheurs d'actions précoces.
- Apporter un soutien durable à la sécurité numérique, à la défense juridique et à la résilience en ligne par le biais de sources de financement et de politiques.
- S'engager plus tôt dans le dialogue politique dès l'apparition de restrictions numériques.
- Élaborer des politiques de gouvernance numérique plus cohérentes à l'égard des fournisseurs de technologies et des plateformes, qui se concentrent sur une gouvernance numérique fondée sur les droits, la redevabilité des entreprises technologiques et des systèmes d'IA, la justice des données et la participation de la société civile aux décisions concernant les infrastructures publiques numériques.



5. SOUTENIR LES DISCOURS PUBLICS ET LES NARRATIFS QUI PROTÈGENT LA SOCIÉTÉ CIVILE

Le travail sur les narratifs ne doit pas être considéré uniquement comme un travail de communication. Il s'inscrit dans la protection d'un environnement favorable, car les narratifs **qui délégitiment** peuvent préparer le terrain à des restrictions officielles et contribuer à créer un climat hostile.

Demandes spécifiques :

- Soutenir les discours publics positifs sur la société civile et mener une diplomatie publique qui reconnaisse la société civile comme un acteur légitime dans les domaines du développement, de la démocratie, de l'action humanitaire et de la redevabilité.
- Soutenir un travail narratif à long terme qui amplifie la diversité des voix.
- Investir dans une communication fondée sur des données factuelles et dans la réfutation des campagnes de dénigrement lorsque cela peut être fait sans danger et lorsque cela est approprié.
- Fournir des sources de financement pour la protection contre la délégitimation et la diffamation, notamment pour la défense juridique, les litiges stratégiques et les mesures anti-SLAPP.
- Renforcer le soutien à des domaines tels que : l'éducation à la citoyenneté mondiale, l'éducation au développement, le journalisme d'intérêt public, l'éducation aux médias, la vérification des faits et la lutte contre la désinformation.



"Le travail sur les narratifs ne doit pas être considéré uniquement comme un travail de communication."

6. MESURER LA PARTICIPATION EN FONCTION DE SON INFLUENCE, ET NON DE LA SIMPLE PRÉSENCE

La Recommandation du CAD de l'OCDE souligne l'importance de la participation pour permettre à la société civile de jouer son rôle dans l'action humanitaire et de développement. Les possibilités de participation doivent être évaluées en fonction de leur qualité, de leur influence, des mécanismes de retour d'information et de la sécurité qu'elles offrent, et non uniquement en fonction du nombre de réunions ou de consultations organisées. Le soutien à une participation authentique et à des mécanismes de redevabilité peut faire évoluer l'équilibre, en s'éloignant d'une conformité principalement dictée par les bailleurs de fonds pour aller vers une redevabilité davantage ancrée localement et une plus grande résilience.



Demandes spécifiques :

- Institutionnaliser une participation structurée, inclusive et sûre, ayant une influence démontrable.
- Utiliser leur influence en tant que membres du CAD pour garantir que la société civile puisse participer de manière sûre et significative aux processus de financement des banques publiques de développement, aux accords d'investissement, aux initiatives de type « Global Gateway », aux mécanismes de financement bilatéraux et aux autres instruments de financement du développement, y compris dans la conception, l'évaluation des risques, la mise en œuvre, le suivi et la redevabilité.
- Améliorer la redevabilité et la transparence des bailleurs de fonds dans le cadre des partenariats avec les organisations de la société civile, afin que les priorités soient façonnées par les acteurs locaux de la société civile et les communautés qu'ils servent, plutôt que principalement par les systèmes des bailleurs de fonds ou les organisations intermédiaires.
- Financer les plateformes nationales et régionales d'OSC qui sont bien placées pour élaborer, promouvoir et mettre en œuvre des normes de redevabilité pilotées par les OSC, et prévoir des sources de financement pour les infrastructures d'apprentissage et de collaboration.

À quoi cela pourrait-il ressembler dans la pratique ?

- Exiger des boucles de rétroaction montrant comment les contributions des OSC ont modifié les politiques, les priorités en matière de sources de financement, les décisions en matière de financement du développement et les stratégies nationales ;
- Protéger la participation contre toute cooptation en veillant à ce que des acteurs indépendants, diversifiés et critiques – et pas seulement des interlocuteurs proches du gouvernement ou habituels – puissent y prendre part en toute sécurité, en finançant les frais (traduction, accessibilité, déplacements) des acteurs marginalisés et des acteurs des pays partenaires ;
- Reconnaître et soutenir les systèmes de redevabilité pilotés par les OSC, tels que la Norme internationale de redevabilité des OSC, les principes d'Istanbul et les codes de conduite des plateformes nationales, en tant que preuves valables d'efficacité.

7. CONSOLIDER LA COHÉRENCE DES POLITIQUES À L'ÉCHELLE DE L'ENSEMBLE DU GOUVERNEMENT

La société civile est tout autant concernée par les politiques étrangères, de sécurité, commerciales et migratoires que par la coopération au développement. À mesure que l'APD diminue et que la primauté des intérêts nationaux s'affirme, la cohérence entre ces domaines devient de plus en plus essentielle.

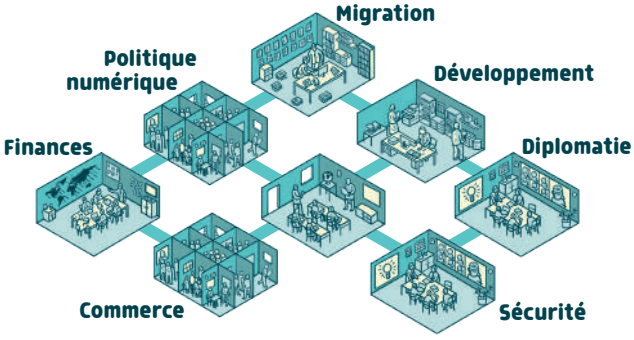
Demandes spécifiques :

- Mettre en place des mécanismes clairs de coordination interministérielle, avec un point de contact désigné, afin d'identifier et de résoudre les contradictions politiques qui affectent la société civile.
- Réaliser une évaluation d'impact sur l'espace civique avant toute réduction majeure, tout retrait ou tout programme d'investissement ;
- Aligner les mesures de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (LBC/FT), les mesures commerciales, migratoires et de sécurité afin qu'elles ne compromettent pas les objectifs visés par la Recommandation.
- Fournir des orientations au personnel, des outils de diagnostic, des formations et des incitations à la performance afin de soutenir la cohérence des politiques.
- Associer la société civile aux processus liés au financement du développement, aux banques publiques de développement et aux pactes d'investissement, qui jouent un rôle de plus en plus central dans la coopération au développement et façonnent l'environnement favorable à la société civile. Veiller à ce que la société civile puisse participer de manière sûre et constructive à ces processus, notamment en matière de conception, d'évaluation des risques, de mise en œuvre, de suivi et de redevabilité.

"La société civile est tout autant concernée par les politiques étrangères, de sécurité, commerciales et migratoires que par la coopération au développement. "



COHÉRENCE À L'ÉCHELLE DE L'ENSEMBLE DU GOUVERNEMENT



ANNEXE 1 : Le cadre de l'environnement favorable

1. Libertés fondamentales

Cette dimension est fondamentale car les libertés de réunion, d'association et d'expression constituent les conditions minimales permettant aux personnes et aux organisations de se rassembler, de s'exprimer publiquement, de se mobiliser, de manifester, de documenter les abus et de mener une action civique indépendante. Lorsque ces libertés sont affaiblies, la société civile ne peut pas jouer efficacement ses rôles de représentation, de contrôle citoyen, de service ou de solidarité, même lorsque les organisations continuent d'exister formellement.



2. Cadres juridiques et réglementaires

Le cadre juridique et réglementaire est essentiel car il détermine si la société civile peut exister, s'enregistrer, recevoir des fonds, organiser des événements, communiquer, nouer des partenariats et remettre en question les décisions de l'État sans ingérence arbitraire. C'est souvent le mécanisme par lequel les gouvernements transforment l'hostilité politique en restrictions durables. Même en l'absence d'interdictions directes, des exigences administratives contraignantes peuvent considérablement restreindre l'action civique.



3. Ressources et conditions de financement

Cette dimension est importante car l'indépendance et la résilience de la société civile dépendent de l'accès à des ressources diversifiées, prévisibles, flexibles et offrant une protection suffisante. Lorsque les sources de financement sont à court terme, fortement restreintes, soumises à des conditions politiques ou brusquement retirées, les organisations perdent la capacité de conserver leur personnel, de nouer des relations, de prendre des risques en matière de plaidoyer, de mener à bien un travail communautaire à long terme et de faire face aux menaces. Les conditions de financement façonnent donc la façon dont les libertés civiques peuvent être exercées dans la pratique.



4. Un État ouvert et réactif

Cette dimension est importante car un environnement favorable et sain exige plus que l'absence de répression. La société civile doit également pouvoir dialoguer de manière substantielle avec l'État dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et la redevabilité des politiques. Sans véritable réactivité, la consultation devient symbolique, la confiance se détériore et les politiques sont moins susceptibles de refléter les besoins du public, les préoccupations fondées sur les droits ou les réalités communautaires.



5. Discours public et narratifs

Le discours public et les narratifs sont importants car ils façonnent la légitimité, la sécurité et la marge de manœuvre politique de l'action de la société civile. Lorsque les organisations de la société civile sont présentées publiquement comme partisanes, contrôlées par des puissances étrangères, antinationales ou élitistes, cela affaiblit la confiance du public, facilite la justification des attaques et prépare souvent le terrain à des restrictions juridiques ou financières. Les narratifs ne sont donc pas secondaires par rapport aux politiques ; ils constituent l'une des conditions de fonctionnement de l'espace civique.



6. Environnement numérique sécurisé

L'environnement numérique est désormais au cœur de la vie civique, car l'organisation, la communication, la collecte de preuves, la collecte de fonds, les campagnes et le débat public sont tous dépendants de l'infrastructure numérique. Un environnement numérique sécurisé est donc essentiel non seulement pour se protéger contre les préjudices, mais aussi pour permettre à la société civile de fonctionner concrètement, d'atteindre les citoyens et de participer à la vie publique. Cette dimension inclut également, de plus en plus, les questions de gouvernance des plateformes, d'intelligence artificielle responsable et de la redevabilité des entreprises technologiques. Il est essentiel de comprendre et de prendre en compte l'interaction entre l'espace numérique et les différentes formes de médias par lesquels les citoyens s'informent sur les politiques publiques, la société civile, ainsi que sur les priorités et les besoins des différents groupes de population.



ANNEXE 2 : Sélection de sources publiées et de données examinées

Cette annexe décrit les sources publiées qui ont été examinées dans le cadre de préparer ce rapport. L'analyse s'est également appuyée sur des documents confidentiels de Forus et de ses partenaires, sur des contributions issues des consultations et sur des données de suivi non publiées. Celles-ci ne sont pas énumérées individuellement pour des raisons de confidentialité.

OCDE, Recommandation du CAD sur le renforcement du rôle de la société civile dans la coopération au développement et l'aide humanitaire, OCDE/LEGAL/5021 https://legalinstruments.oecd.org/api/print?ids=666&lang=en

OCDE (2026), Questionnaire du CAD aux organisations de la société civile sur la mise en oeuvre de la recommandation du CAD de l'OCDE en vue de l'examen quinquennal

OCDE (2023), Financer la société civile dans les pays partenaires : Boîte à outils pour la mise en oeuvre de la recommandation du CAD sur le renforcement de la société civile dans la coopération au développement et l'aide humanitaire, Bonnes pratiques en matière de coopération au développement, Éditions de l'OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/9ea40a9c-en

OCDE (2024), « Transférer le pouvoir aux partenaires : Boîte à outils pour la mise en oeuvre de la recommandation du CAD sur le renforcement de la société civile dans la coopération au développement et l'aide humanitaire », Bonnes pratiques en matière de coopération au développement, Éditions de l'OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/7987e8db-en.

OCDE (2025), Coordonner l'action en faveur de l'espace civique : Boîte à outils pour la mise en oeuvre de la recommandation du CAD sur le renforcement du rôle de la société civile dans la coopération au développement et l'aide humanitaire, Bonnes pratiques en matière de coopération au développement, Éditions de l'OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/61416414-en.

OCDE (2026), Lignes directrices pratiques pour soutenir le développement mené par les acteurs locaux : un éventail d'options pour transférer les responsabilités et les ressources aux acteurs locaux, Éditions de l'OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/eaecf72b-en.

Forus (2022), « Enabling Stories : Comment la société civile peut construire de nouveaux récits dans un monde transformé par la numérisation et la pandémie de Covid-19 » https://www.forus-international.org/en/enabling-environment?modal_page=pdf&modal_detail_id=enabling-stories-how-civil-society-can-build-new-narratives-in-a-world-transformed-by-digitalization-and-the-covid-19-pandemic

Forus, étude exploratoire sur les expériences des plateformes d'OSC dans la promotion d'un environnement favorable https://media.whattheweb.org/uploads/2022/02/01/00/27/52/a-scoping-study-of-cso-platforms-experiences-in-promoting-an-enabling-environment.pdf

Rapports nationaux et alertes du Système de l'UE pour un environnement favorable à la société civile (EU SEE) – accessibles via https://eusee.hivos.org/countries/

EU SEE (2025), L'impact du gel des sources de financement américaines sur la société civile https://eusee.hivos.org/document/the-impact-of-the-us-funding-freeze-on-civil-society/

EU SEE (2025), Un environnement numérique favorable à la société civile : tendances mondiales en matière de répression et de résistance – une perspective de l'EU SEE https://eusee.hivos.org/document/the-enabling-digital-environment-for-civil-society-global-trends-in-repression-and-resistance-an-eu-see-perspective/

European Democracy Hub (2026), Nouvelles approches pour défendre la société civile Mondiale https://eusee.hivos.org/assets/2026/02/New-Approaches-to-Defending-Global-Civil-Society.pdf

EU SEE (2025), Rapport de l'EUSEE – Disparu au combat : où se trouve l'espace civique dans les examens de la Convention des Nations unies contre la corruption (CNUCC) ? https://eusee.hivos.org/document/eusee-report-missing-in-action-where-is-civic-space-in-uncac-reviews/

Connect Humanity (2023), État des inégalités numériques : perspectives de la société civile sur les obstacles au progrès dans notre monde en pleine numérisation https://connecthumanity.fund/digital-inequity-report/

Institut V-Dem (2026), Rapport sur la démocratie 2026 : vers la fin de l'ère démocratique ? https://www.v-dem.net/documents/75/V-Dem_Institute_Democracy_Report_2026_lowres.pdf

Centre international de la société civile (2022), Anticiper l'avenir de l'espace d'action de la société civile : cartographie du paysage. https://icscentre.org/knowledge-hub/anticipating-futures-for-civil-society-operating-space/

Centre européen pour le droit des organisations à but non lucratif (2025), L'avenir des sociétés civiles https://ecnl.org/sites/default/files/2025-06/ECNL%20Future%20of%20Civil%20Societies%202025%20June%202025_0.

Coopération Canada (2024), Le paysage post-2030 : un monde d'asymétrie et de réalignement https://cooperationcanada.kinsta.cloud/news/the-post-2030-landscape-a-world-of-asymmetry-and-realignment/

CIVICUS (2025), Rapport sur l'état de la société civile 2025 https://publications.civicus.org/publications/2025-state-of-civil-society-report/

CIVICUS (2025), Le pouvoir du peuple sous le feu des critiques, un rapport basé sur les données du CIVICUS Monitor https://civicusmonitor.contentfiles.net/media/documents/GlobalFindings2025.EN.pdf

CIVICUS (2026), Rapport sur l'état de la société civile 2026 https://publications.civicus.org/publications/2026-state-of-civil-society-report/gen-z-protests-new-resistance-rises/

Carnegie Endowment for International Peace (2026), Alerte ou mise en garde ? Défendre la démocratie face au recul https://carnegieendowment.org/research/2026/04/alarm-or-caution-defending-democracy-during-backsliding

ECNL (2026), Rapports nationaux MACS 2025 sur la Bulgarie, le Danemark, la France, la Hongrie, les Pays-Bas, la Pologne et la Roumanie – consultés via https://ecnl.org/macs

Concord (2026), « Who still holds the lion's share » (Qui détient encore la part du lion ? Tendances des sources de financement européennes pour le développement et implications pour l'accès et l'espace de la société civile) https://concordeurope.org/wp-content/uploads/2026/04/brochure-final-v7-print.pdf

Sara Pantuliano (2026), « Reform or Retire: How DAC Donors Must Change to Stay Relevant », ODI, https://odi.org/en/insights/reform-or-retire-how-dac-donors-must-change-to-stay-relevant/

ECNL (2025), « Monitoring Action for Civic Space », https://ecnl.org/sites/default/files/2025-03/MACS%20Monitoring%20Methodology%2028%20February%202025_0.pdf

Forus (2026), BIG Conferences: should we show up or walk away (Grandes Conférences : faut-il y participer ou s'en détourner ?), Moses Isooba, Forum national des ONG ougandaises (UNNGOF) https://www.forus-international.org/en/news/big-conferences-should-we-show-up-or-walk-away

Bond (2026), « Au-delà de l'aide : un manifeste de Global Majority pour la Conférence mondiale sur les partenariats de 2026 » https://www.bond.org.uk/news/2026/05/beyond-aid-a-global-majority-manifesto-for-the-2026-global-partnerships-conference/





Remerciements

Forus souhaite remercier les plateformes nationales d'ONG, les coalitions régionales et les partenaires de la société civile invités qui ont consacré leur temps, leur expérience et leurs éléments de preuve à cette étude dans le cadre des Thinking Rooms, de l'enquête multilingue et de l'atelier final de validation. Leurs contributions ont joué un rôle essentiel dans l'élaboration de l'analyse et des recommandations présentées dans ce rapport.

Nous remercions également les acteurs et partenaires ayant contribué au suivi, à la collecte de données et à l'analyse collective produite dans le cadre du Système de l'Union européenne pour un environnement favorable à la société civile (EU SEE) et du Groupe de référence de la société civile du CAD de l'OCDE, qui ont nourri la recherche et l'analyse. Forus tient également à saluer l'ouverture et le dialogue constructif dont a fait preuve l'équipe de la Direction de la coopération pour le développement (DCD) de l'OCDE tout au long du processus d'examen quinquennal. Les possibilités offertes à la société civile de partager ses données, ses expériences et ses perspectives ont contribué à rendre ce processus d'examen plus inclusif et mieux éclairé. Le présent rapport est une publication indépendante de Forus ; les analyses et recommandations qu'il contient sont celles de Forus.

Ce rapport a été élaboré, rédigé et traduit par Mónica Sánchez de Ocaña et Nicole Walshe, avec la coordination du Secrétariat de Forus.

Daniël du Plessis : Designer et illustrateur

Crédits photographiques : Forus, Media Ninja, Ottawa Civic Space Summit, Forus Journalism Fellows, Sanjog Manandhar et Sebastian Barross.

This report is also available in english.
Este informe también está disponible en español.

Forus est un réseau dirigé par ses membres, composé de 76 plateformes nationales d'ONG et de 8 coalitions régionales issues de tous les continents, représentant plus de 24 000 ONG actives aux niveaux local et international dans les domaines du développement, des droits humains, de la justice sociale, des questions environnementales et bien d'autres. Cette publication a été réalisée avec le soutien de l'Agence Française de Développement (AFD), de la Fondation de France et de l'Union européenne. Le contenu de cette publication relève de la seule responsabilité de Forus.

Fondation de France

France AFD Agence Française de Développement

Funded by the European Union

Pour plus d'informations
contact@forus-international.org
www.forus-international.org

forus CONNECT SUPPORT INFLUENCE